



Rapport d'orientations budgétaires

2023

Sommaire

Introduction	5
Éléments de contexte économique	6
a) Contexte général et perspectives 202	
b) Principales mesures de la Loi de Finances 2023 pour les collectivités locales	
c) Contexte relatif à l'industrie des déchets	
Situation financière de la collectivité.....	8
a) Chiffres clés du Budget 2022 du SMAV	
b) Recettes de fonctionnement 2022	
c) Dépenses de fonctionnement 2022	
d) Résultat comptable du Budget en €	
e) Evolution de l'autofinancement	
f) Principaux investissements 2022 en €	
g) Gestion de la dette du Budget	
Orientations budgétaires 2023	12
a) Orientations budgétaires par compétences	
b) Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres : de la décision politique aux orientations techniques	
La Gouvernance.....	23
Participation des intercommunalités en 2022	
Politique des Ressources Humaines	23
a) Evolution de la dépense de 2016 à 2021	
b) Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires	
c) Nouvelle Bonification Indiciaire	
d) Heures supplémentaires-complémentaires-dimanche et nuit	
e) Avantages en nature (logement, repas, véhicules)	
f) Formations	
g) Structure des effectifs	
h) Temps de travail	
i) Egalité femme homme dans la collectivité	
j) Orientations 2023 en matière de ressources humaines	
Rapport sur la situation en matière d'égalité Femme-Homme ...	40
Annexe	
Rapport développement durable.....	40
Annexe	
Conclusion	40

Introduction

QU'EST-CE QU'EST LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ?

Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il a pour but :

- d'informer le comité syndical de la situation économique, juridique et financière de l'Etablissement,
- d'éclairer les choix du comité syndical préalablement au vote du Budget Primitif,
- d'appréhender les différentes contraintes et opportunités qui pourront s'appliquer dans le cadre du fonctionnement de l'Etablissement,
- de prendre connaissance des projets envisagés par les délégués durant l'exercice à venir.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Ce ROB est présenté par le Président au comité syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport doit présenter et détailler les thèmes suivants :

- Les grandes orientations budgétaires.
- Les engagements pluriannuels envisagés.
- La structure et la gestion de la dette.
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et du temps de travail.

A toutes fins utiles, y sont intégrés les rapports sur l'égalité Femme-Homme et sur le Développement Durable. Ces derniers, intégrés dans ce document, seront délibérés en amont de la délibération relative au DOB.

Éléments de contexte économique

a. Contexte général et perspectives 2023

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. La croissance mondiale devrait ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Selon les prévisions, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024. La politique monétaire doit continuer de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire doit s'attacher à atténuer les pressions sur le coût de la vie, tout en maintenant une orientation suffisamment restrictive alignée avec la politique monétaire. Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement tandis qu'une coopération multilatérale efficace est nécessaire pour accélérer la transition vers les énergies vertes et éviter la fragmentation¹. En 2021, la France a été le grand pays européen où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire. L'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

En 2022, l'économie française reste toutefois portée par le retour vers la normale des secteurs touchés par la crise sanitaire : en moyenne annuelle, l'investissement et la consommation restent dynamiques, et les créations d'emplois sont élevées. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, grâce aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et à une légère baisse du taux d'épargne.

L'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2 % en moyenne annuelle 2023 après +5,3 % en 2022. Le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2022 et augmenterait de 0,9 % en 2023.

Malgré un contexte incertain, le rétablissement des finances publiques se poursuit tout en préservant le potentiel de croissance de la France et en protégeant les ménages et les entreprises face à la hausse des prix : l'objectif de solde public est maintenu à -5,0 % en 2022 comme en 2023².

b. Principales mesures de la Loi de Finances 2023 pour les collectivités locales

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Le PLF poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques. **Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi.** Il représentera un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur permettra de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2023 pour un an.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation. La suppression de la coti-

1. Source : rapport du Fond Monétaire International

2. Source : Rapport économique, social et financier, annexé au projet de loi de finances 2023

sation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en deux ans est rétablie (article 5).

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros**, aussi appelé «fonds vert», doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires

c. Contexte relatif à l'industrie des déchets

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, établi de façon volontaire par le ministère chargé de l'environnement, ainsi que par le plan d'actions déchets 2009-2012, qui fixait comme objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013.

Depuis, la réglementation européenne (Directive 2008/98/CE sur les déchets) impose à tous les États membres d'avoir mis en place de tels plans. L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale.

Depuis 2015 (parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte), la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

Publiée en 2018, la feuille de route pour l'économie circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur éco-conception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Ces mesures sont renforcées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, votée en février 2020, qui fait de la prévention et la gestion des déchets un enjeu primordial. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et pré-

server les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cela passe par exemple par :

Le gouvernement n'a pas voté le gel du taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour l'année 2023, pourtant adopté par le Sénat. Cette proposition était une initiative de l'association Amorce.

- l'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;

- l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- la création de fond pour le réemploi ;
- le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ;
- la mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.

Ces mesures sont entrées en vigueur en 2022.

Dans ce contexte, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires élabore, en lien avec l'Ademe et toutes les parties prenantes concernées par la prévention des déchets, un nouveau plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027³.

L'année 2020 constitue une année charnière en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle coïncide avec l'échéance de premiers objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) visant la valorisation des DMA et la réduction des déchets orientés en stockage ainsi que la traduction de ces objectifs dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. En 2020, les collectivités ont assuré la continuité du service public de gestion des déchets (SPGD) au plus fort d'une crise sanitaire sans précédent entraînant un impact financier sur la gestion des déchets. Elles ont, par ailleurs, vu une partie de leurs recettes baisser avec l'effondrement des prix de matières premières de recyclage ainsi que de certains soutiens de filières de responsabilité élargie des producteurs et la perte de recettes de valorisation énergétique. Enfin, les collectivités ont subi une hausse importante de la TGAP en 2021.

3. Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets>

4. <https://amorce.asso.fr/actualite/amorce-presente-les-resultats-de-son-enquete-sur-la-hausse-des-couts-de-gestion-des-dechets-dans-les-territoires>

Dans ce contexte particulièrement instable, l'association *Amorce* a donc lancé une enquête flash⁴ auprès de ses adhérents pour apprécier l'incidence des principales évolutions des coûts de la gestion des déchets sur le budget des collectivités en 2020 par rapport à l'année 2019 et leur évolution projetée en 2021 (dont l'impact de la TGAP). Cette enquête visait à apprécier dans un second temps les principaux facteurs responsables d'une hausse des coûts pour les collectivités concernées et les conséquences pour le financement du service. L'enquête flash a été lancée le 12 janvier 2021. Basée sur les réponses d'une centaine de collectivités françaises représentant près de 25 millions d'habitants sur le territoire national (communautés de communes, communautés d'agglomérations, métropoles, syndicats de traitement des déchets) cette enquête révèle notamment que :

- Près de 8 collectivités sur 10 (77%) voient leurs coûts de gestion des déchets ménagers augmenter en 2021. Parmi elles, 60% estiment que cette hausse est supérieure à 5%.
- L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée depuis l'année 2020 est le 1^{er} facteur de hausse des coûts relevé par les collectivités locales. Viennent ensuite la baisse des recettes issues de la vente des matières recyclées liée à la conjoncture économique, et un contexte local favorisant la hausse des coûts.

54% des collectivités déclarent qu'elles prévoient d'augmenter leur taxe ou redevance locale sur l'enlèvement des ordures ménagères, quand 33% d'entre-elles déclarent qu'elles devront puiser dans le budget de la collectivité pour compenser cette hausse des coûts.

Situation financière de la collectivité

a. Chiffres clés du Budget 2022 du SMAV

Le SMAV est un syndicat mixte composé de trois intercommunalités : la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Ces membres représentent 197 communes pour 79 979 ménages, soit 167 001 habitants⁵ (répartis entre 54 311 CUA, 12 089 foyers pour CCSA et 13 579 foyers pour CCCA).

Afin de répondre aux besoins de la collecte et du traitement des ordures ménagères, le SMAV est équipé par :

- 24 équipes de collecte en porte à porte
- 272 points d'apports volontaire
- 818 colonnes à verres
- 141 bornes textiles
- 13 déchèteries.

La quantité moyenne de déchets produits par habitants est de 480 kilogrammes contre 447 kilogrammes au niveau national. Cependant, les habitants du SMAV produisent moins d'ordures ménagères résiduelles que le reste du territoire national (188 kg/hab contre 2023 kg/hab), mais ont des apports plus importants en déchèteries (218 kg/hab contre 147 kg/hab au national).

Concernant la valorisation de ces déchets, 97% des ordures ménagères sont aujourd'hui valorisées grâce à notre unité de pré-traitement mécano biologique, pour 7,94% des déchets portés en enfouissement contre 21,50% au plan national.

Le SMAV facture en moyenne 71,71 euros par habitant et par an aux trois intercommunalités membres en fonction des services rendus.

	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Produits des services et ventes diverses	14 983 683	14 770 873	12 707 501	13 756 494
Participations des Membres	15 243 990	11 911 721	10 881 042	10 850 045
Autres produits de gestion courante	2	2	14 294	4 202
Produits exceptionnels	85 439	149 039	129 277	2 899 150
Attenuation de Charges	796 940	1 034 906	632 814	425 069
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 110 053	27 866 542	24 364 927	27 934 959
RECETTE D ORDRE	202 743	202 743	202 743	224 542
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 312 796	28 069 285	24 567 669	28 159 502
AFFECTATION N-1	575 760	2 487 684	3 049 593	4 018 999
TOTAL	31 888 556	30 556 969	27 617 262	32 178 501

b. Recettes de fonctionnement 2022

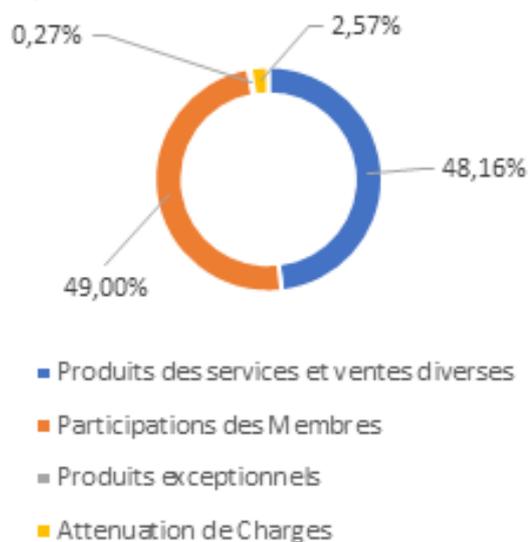
Les deux principales recettes réelles de fonctionnement pour le budget du SMAV sont d'une part la participation des membres (49%) et d'autre part les produits et ventes diverses (48,16%).

En 2022, un effort significatif a été supporté par les membres avec une hausse cumulée de 18.71€ par habitant de la CUA, 19.94€ par habitant de la CCCA et 15.57€ par habitant de la CCSA.

Les produits et ventes diverses ont bénéficié de prix de reprise en hausse sur cette année même si les premières tendances sur 2023 sont à la baisse. Les soutiens des Eco-organismes se sont également maintenus.

A hauteur également d'environ 2.84% se trouvent les atténuations de charges et les produits exceptionnels (principalement des remboursements d'assurances à la suite de sinistres et des remboursements d'indemnités journalières).

Répartition des recettes réelles



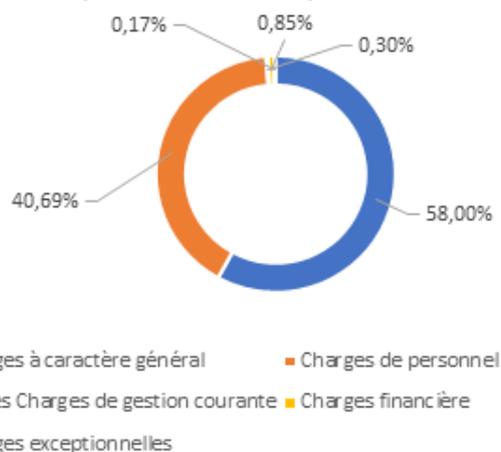
	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Charges à caractère général	15 758 098	14 424 455	10 428 683	12 934 141
Charges de personnel	11 054 744	10 826 111	10 914 344	11 461 797
Autres Charges de gestion courante	81 668	91 898	66 865	63 179
Charges financières	231 655	263 080	296 116	327 113
Charges exceptionnelles	45 018	1 194 838	4 183	800 355
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 171 184	26 800 383	21 710 191	25 586 584
DEPENSES D ORDRE	2 506 680	2 506 680	2 510 558	2 855 443
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 677 864	29 307 063	24 220 749	28 442 027

c. Dépenses de fonctionnement 2022

Le premier poste de dépense est les charges à caractère général qui représente 58% des dépenses réelles du SMAV. Elles ont connu une hausse liée à l'inflation, à la hausse de la TGAP et à la hausse généralisée des coûts de traitement des déchets. Les charges de personnel s'élèvent à 41% (en hausse par rapport à 2021 en lien avec la hausse du point d'indice et de la GIPA).

Les charges exceptionnelles, financières et autres charges de gestion courante représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement. Concernant les charges financières, nous bénéficions de taux faibles voire nuls sur les marchés mais en hausse sur le second semestre 2022.

Répartition des dépenses réelles



d. Résultat comptable du Budget en €

	Pré CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Résultat de l'exercice en fonctionnement	1 634 933	-1 237 778	346 920	-282 525
Résultat de l'exercice en investissement (RAR Inclus)	191 765	-1 021 672	-284 930	610 377
Résultat de l'exercice	1 826 697	-2 259 450	61 990	327 852

e. Evolution de l'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts et exceptionnelles).

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les

dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la situation réelle de la collectivité à la fin de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette (capital).

Evolution de l'autofinancement du SMAV 2019-2022				
	2022	2021	2020	2019
Epargne de gestion	4 130 102,11	2 375 035,92	2 811 464,27	572 492,19
Epargne brute	3 938 869,81	1 066 158,96	2 654 735,55	2 348 375,59
Epargne nette	1 716 259,64	-1 297 888,75	552 720,95	320 295,59

f. Principaux investissements 2022 en €

Type de dépenses	Mandaté	Reports	Total	%
Constructions	1 118 938	155 185	1 274 123	46,61%
Immobilisations corporelles	822 547	24 251	846 798	30,98%
Immobilisations incorporelles	139 290	10 784	150 075	5,49%
Immobilisations financières	462 350		462 350	16,92%
Total des investissements 2022	2 543 125	190 220	2 733 345	100%

Les principaux investissements 2022 concernant la construction de la Déchèterie d'Avesnes ainsi que les premiers travaux pour le contrôle d'accès à Saint-Laurent Blangy. Au niveau des immobilisations corporelles, il s'agit d'un report du paiement de 2 BOM sur 2022 (50% du montant).

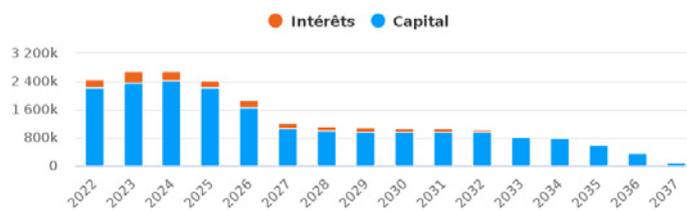
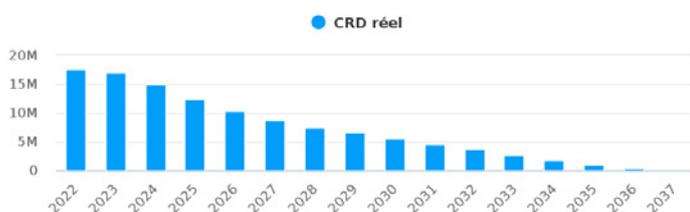
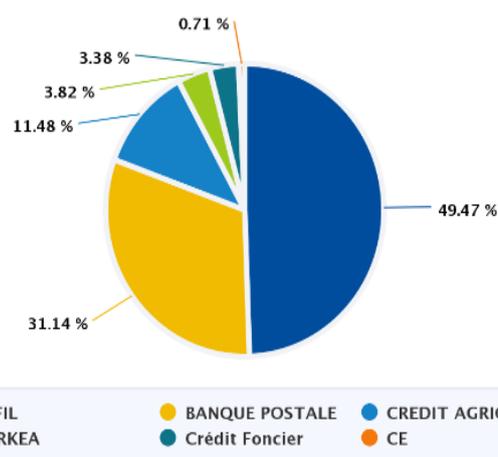
Les immobilisations incorporelles sont en grande partie les logiciels pour le contrôle d'accès et la géolocalisation de la flotte.

Enfin les immobilisations financières concernent les participations du SMAV dans Artois ENR et Eurametha.

g. Gestion de la dette du Budget

La dette du SMAV est composée de 16 emprunts pour un Capital Restant Dû (CRD) de 17.4M répartis ainsi :

- 3 au Crédit Agricole pour un CRD de 1 950 872.11€
- 1 à Arkea pour un CRD de 648 690€
- 1 à la Caisse d'Epargne pour un CRD de 119 951.53€
- 1 au Crédit Foncier pour un CRD de 574 249.85€
- 5 à la SFIL pour un CRD de 8 406 803.20€
- 5 à la Banque Postale pour un CRD de 5 691 552.54€



Flux de remboursement en euros

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	17 711 237,39 €	2 222 610,14 €	229 226,26 €	2 451 836,40 €	16 988 627,25 €
2023	16 988 627,25 €	2 378 559,66 €	305 456,98 €	2 684 016,64 €	15 010 067,59 €
2024	15 010 067,59 €	2 430 809,29 €	284 529,65 €	2 715 338,94 €	12 579 258,30 €
2025	12 579 258,30 €	2 221 987,88 €	222 461,24 €	2 444 449,12 €	10 357 270,42 €
2026	10 357 270,42 €	1 673 978,12 €	181 409,27 €	1 855 387,39 €	8 683 292,30 €
2027	8 683 292,30 €	1 080 592,17 €	148 543,84 €	1 229 136,01 €	7 602 700,13 €
2028	7 602 700,13 €	995 810,05 €	128 520,94 €	1 124 330,99 €	6 606 890,08 €
2029	6 606 890,08 €	977 504,44 €	110 122,41 €	1 087 626,85 €	5 629 385,64 €
2030	5 629 385,64 €	979 228,31 €	91 875,12 €	1 071 103,43 €	4 650 157,33 €
2031	4 650 157,33 €	980 982,38 €	73 417,50 €	1 054 399,88 €	3 669 174,95 €
2032	3 669 174,95 €	982 767,18 €	54 625,52 €	1 037 392,70 €	2 686 407,77 €
2033	2 686 407,77 €	834 583,22 €	36 889,99 €	871 473,21 €	1 851 824,55 €
2034	1 851 824,55 €	786 431,27 €	24 440,18 €	810 871,45 €	1 065 393,28 €
2035	1 065 393,28 €	607 106,95 €	12 777,26 €	619 884,21 €	458 286,33 €
2036	458 286,33 €	373 649,11 €	4 679,05 €	378 328,16 €	84 637,22 €
2037	84 637,22 €	84 637,22 €	737,41 €	85 374,63 €	0,00 €
		19 611 237,39 €	1 909 712,62 €	21 520 950,01 €	

Intérêts estimés (taux variables)

Cinq prêts se termineront en 2025 et quatre en 2026 soit plus de la moitié des emprunts actuels.

Remboursement CAPITAL + INTERETS*	Montant**
2023	2 681 633,08 €
2024	2 712 123,58 €
2025	2 438 128,79 €
2026	1 850 374,53 €
2027	1 225 880,69 €
2028	1 121 861,58 €

* Intérêts estimés pour les taux variables

** Sous réserve de nouvel emprunt

Orientations budgétaires 2023

a. Orientations budgétaires par direction

DIRECTION PÔLE EXPLOITATION

La collecte

En 2022, un travail de rééquilibrage et de sécurisation des collectes a été initié. Ce travail se poursuivra en 2023 avec les objectifs suivants (une charge de travail équilibrée sur la semaine – le respect des obligations réglementaires et statutaires – un travail d'amélioration de la sécurité des collectes) Suite à l'accident de circulation de juin 2022, une enquête administrative a été diligentée. Ses conclusions amènent des propositions d'équipements supplémentaires à ajouter aux bennes à ordures ménagères dans le but de limiter les angles morts et sécuriser un peu plus nos collectes dans un environnement complexe.

En 2023, la collecte des déchets au porte à porte se fera toujours au départ des trois antennes, Arras, Rencourt et Avesnes, avec trois flux collectés (ordures ménagères – Emballages ménagers et verre).

- Antenne d'Arras avec 9 départs le matin et 3 l'après-midi au quotidien
- Antenne d'Avesnes avec 2 départs le matin et 2 l'après-midi au quotidien
- Antenne de Rencourt avec 2 départs le matin et 1 l'après-midi

1. Tonnages collectés en 2022 et projection 2023

EPCI COLLECTE OM	Tonnages en 2021	Tonnages en 2022	Tonnages projection 2023
CUA	25689,9 T	24355,44 T	24500 T
CCCA	7381,26 T	6458,73 T	6500 T
CCSA	6976,14 T	6471,48 T	6500 T
TOTAL	40047,3 T	37285,65 T	37500 T
EPCI COLLECTE CS	Tonnages en 2021	Tonnages en 2022	Tonnages projection 2023
CUA	6449,78 T	6226,91 T	6820 T
CCCA	1896,98 T	1812,12 T	1980 T
CCSA	1593,74 T	1466,68 T	1650 T
TOTAL	9940,5 T	9505,71 T	10450 T

Avec l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023, il est probable que les tonnages pour les ordures ménagères résiduelles diminuent tandis que les tonnages pour la collecte sélective augmentent.

2. Perspectives budgétaires 2023

Parmi les principales sollicitations pour 2023, on retrouve la Fourniture de petit équipement, la location de bennes à ordures ménagères en cas de panne immobilisante, la convention avec l'association Air.

Cette convention permet à l'association AIR de collecter les encombrants aux domiciles des habitants de la CCSA (base de 2€ par habitant si convention annuelle). La CCSA reverse cette contribution au SMAV au titre de ses participations.

Les déchèteries

1. Composition du service

Le SMAV compte 13 déchèteries sur son territoire :
- 12 déchèteries pour les particuliers
- déchèterie pour l'accueil exclusif des professionnels
L'effectif est de 40 agents en moyenne.

Le fonctionnement d'ouverture des déchèteries est le suivant :

	LUNDI	MARDI
ACHICOURT	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30	
AUBIGNY EN ARTOIS	FERMÉE	9h à 12h30 13h30 à 18h30
AVESNES LE COMTE	FERMÉE	FERMÉE
BAILLEUIL-SIRE-BERTHOULT	FERMÉE	13h30 à 18h30
BAPAUME	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30	
BERTINCOURT	FERMÉE	9h à 12h30 13h30 à 18h30
BUCQUOY	9h à 12h30 13h30 à 18h30	FERMÉE
CROISILLES	FERMÉE	FERMÉE
DAINVILLE	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30	
MAROEUIL	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30	
RIVIERE	9h à 12h30 13h30 à 18h30	FERMÉE
SAINT-LAURENT BLANGY	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30	

En hiver, les déchèteries ferment une heure plus tôt

b. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Il est proposé de reconduire les deux conventions existantes avec **Ternois Com** et le **SMIRTOM**.

La convention Ternois Com permet l'accès des habitants des communes de la CCCA à la déchèterie de Saint Pol sur Ternoise (communes de Bailleul aux Cornailles – Chelers et Magnicourt en Comté). La convention du SMIRTOM permet l'accès des habitants des communes de la CCCA à la déchèterie de Pas en Artois (communes de Grincourt les Pas – Warlincourt les Pas – Couin – Gaudiempre – Saint Amand – Henu).

Les projets en 2023 seront tournés principalement sur la mise en place effective du contrôle d'accès en déchèteries. Outre la distribution de badges aux usagers, un gros travail d'adaptation des accès aux sites devra être réalisé en 2023. Les travaux sont présentés dans la partie dédiée aux travaux 2023.

Un autre axe de travail sera porté sur l'optimisation des plages d'ouverture des déchèteries par un travail en commission et une réorganisation du fonctionnement du pôle des déchèteries en recherchant une synergie plus forte avec le service de transports des bennes.

Les principales dépenses à prévoir sur 2023 seraient les consommables amiante, et les contrats de prestation de service (Déclassements de matières, Transport des bennes, Curage et nettoyage régulier des colonnes de réception des huiles usagées,...).

Le transport des bennes de déchèteries

1. Présentation du service :

L'effectif se compose d'un manager, de 11 chauffeurs dont 6 titulaires.

Les principales activités du service portent sur l'évacuation des bennes de matières collectées en déchetteries et la mise à disposition de bennes aux communes.

Les principales dotations du service sont 8 Camions Ampliroll dont 1 mulet en contrat de location.

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Les camions pourraient être équipés de la solution CLS (Navigation embarquée). Cette dernière permettra de faire le lien entre l'accueil des déchets en déchèteries et la gestion des évacuations-transport. Les camions pourraient être également pourvus d'une géolocalisation en direct, laquelle permettrait d'optimiser le transport des bennes.

Le transport des flux par camions semi-remorques

1. Présentation du service

Cette activité est assurée par 4 chauffeurs et un manager. Les missions de ce service consistent à transporter en masse les déchets ou fractions de déchets du SMAV vers les exutoires finaux. Les transports sont réalisés en régie mais également par appel à de la sous-traitance (Marché public lancé en janvier 2023). En interne, 1.496 rotations ont été réalisées représentant 28.183,86 tonnes.

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

L'année 2023 verra la sécurisation des dépenses externalisées de transport par la passation d'un marché de prestations de services. Ces prestations externalisées concernent aujourd'hui 48.382,81 tonnes et comptabilise 2.666 rotations.

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h à 12h30 13h30 à 18h30	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30		9h à 12h30 13h30 à 18h30	9h à 13h
FERMÉE	FERMÉE	9h à 12h30 13h30 à 18h30		
	FERMÉE	9h à 12h30 13h30 à 18h30		
	13h30 à 18h30	13h30 à 18h30		FERMÉE
	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30			
	FERMÉE	FERMÉE		
	FERMÉE	FERMÉE		
9h à 12h30 13h30 à 18h30	FERMÉE	9h à 12h30 13h30 à 18h30		
	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30			
	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30			
	FERMÉE	FERMÉE		
	9h à 12h30 / 13h30 à 18h30			
			9h à 13h	

Gestion du Centre de Valorisation Multifilières (CVM) et de l'ancien centre de tri (CDT)

1. Présentation du service

Effectif présent : 4 conducteurs d'engins, 4 agents de tri au sol, un manager.

Les activités principales du CDT sont le chargement des semi-remorques, la mise en balles des cartons collectés par les bennes à ordures ménagères et provenant également de déchèteries.

L'activité sur le CVM comprend essentiellement le chargement des encombrants, du plâtre, des ordures ménagères (qui ne partent pas au SELECTROM), et du verre.

2. Chargements réalisés sur les 2 sites sur 2022

AU 09/12

MATIERE	NB DE CHARGEMENTS
Encombrant	435
Ordures Ménagères	235
Plâtre	52
Verre	207
Collecte sélective du CDT	807
Carton du CDT	75
TOTAL	1604

L'activité et le nombre de chargements devrait être sensiblement le même sur l'année 2023.

3. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Le cabinet d'études JPC Partner a réalisé une étude sur le devenir possible de notre ancien centre de tri. Au vu des résultats et des mises en garde actuelles de CITEO, l'activité future de ce site n'est pas totalement arrêtée.

Pour autant, la presse et le convoyeur, outils actuellement utilisés pour l'activité de mise en balle et d'expédition du carton doivent être confortés sur l'année 2023.

Les plateformes de compostage

Cette activité se répartit actuellement sur deux sites, le site de compostage des végétaux situé rue Volta à Tilloy et celui de Rencourt pour la maturation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères qui sort du SELECTROM.

1. Le site de VOLTA

Sur Volta, l'activité consiste à traiter, broyer, et cribler le déchet vert. Une activité de transit sur le bois collecté en déchèteries est également effectuée.

Le service est composé de 2 agents, 2 Chargeuses, 1 Broyeur et 1 Cribleur.

Tonnages Entrants 2022

Apports projections fin 2022	Tonnages
Végétaux	17 292,90 T
Bois	4 550,14 T

Tonnages Sortants 2022

Apports projections fin 2022	Tonnages
Végétaux	9 785,70 T
Bois	4589,84 T
Refus de broyage criblage	2.610,76 T

La tarification et la méthodologie de vente du compost de végétaux pourraient être revues. Il conviendrait peut-être de supprimer la dégressivité à la tonne, pour ne retenir qu'un tarif unique à la tonne de 8 €. Les expéditions se feraient mensuellement avec une tarification au mois ou au trimestre.

2. Le site de RIENCOURT

L'activité essentielle est le délestage et le transfert des Ordures ménagères, de la Collecte sélective, et des végétaux des déchèteries de la CCSA. L'activité de compost est également réalisée.

Le service est composé d'un agent et d'une chargeuse.

Tonnages Entrants 2022

Apports projections fin 2022	Tonnages
Végétaux	697 T
CS	937 T
OM	3.955 T

Tonnages Sortants 2022

Apports projections fin 2022	Tonnages
Végétaux	236 T
CS	937 T
OM	3.895 T
COMPOST (provenant du SELECTROM)	6.330 T

Les perspectives pour 2023 devraient rester inchangées.

La tarification de vente du compost issu de la FFOM pourrait rester au tarif de 6 €.

La collecte et la gestion des Points d'Apports Volontaires

1. Présentation du service

L'effectif de ce service est de 5 chauffeurs, 1 manager, 3 agents à l'entretien des sites points d'apport.

2. Tonnage et kilométrage collectées par EPCI 2022

CUA	PAV Levés	Poids	Km Parcouru	Poids/PAV
OM	13356	4695,15	16476	0.35
CS	7402	806,42	11502	0.11
Verre	5308	3079,14	24288	0.58

CCSA	PAV Levés	Poids	Km Parcouru	Poids/PAV
OM	409	137,41	1680	0.33
CS	226	25	1000	0.11
Verre	1773	1045,42	12490	0.59

CCCA	PAV Levés	Poids	Km Parcouru	Poids/PAV
OM	0	0	0	0
CS	0	0	0	0
Verre	1713	1281,32	17188	0.75

3. Tonnage et kilométrage projection par EPCI 2023

CUA	PAV Levés	Poids	Km Parcouru
OM	14000	5500	17000
CS	8000	900	12000
Verre	5800	3500	25000

CCSA	PAV Levés	Poids en T	Km Parcouru
OM	500	200	1800
CS	300	30	1200
Verre	1800	10500	12500

CCCA	PAV Levés	Poids en T	Km Parcouru
OM	0	0	0
CS	0	0	0
Verre	1800	1300	17200

4. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Les perspectives d'améliorations à venir pourraient porter sur la géolocalisation des camions, le déploiement de capteurs de remplissages, l'uniformisation des colonnes à verre sur les territoires, l'investissement dans un véhicule type ampliroll pour éviter la surcharge et le renforcement de la sécurité des chauffeurs travaillant sur un poste isolé.

La collecte et la gestion des Services aux Professionnels

1. Présentation du service de gestion et collecte des professionnels

Le service est composé d'un manager et de 16 agents dont 2 commerciaux pour la relation clientèles, le suivi des données pour le professionnel avec souscription d'un contrat si nécessaire selon les modalités de collecte.

La flotte est constituée de 3 véhicules avec cabine basse pour un travail posté avec 2 départs le matin et 2 départs l'après-midi.

Ce service gère la collecte des déchets chez le professionnel en Ordures ménagères et en Cartons.

La collecte des professionnels a été dissociée du service de collecte des usagers en Porte à Porte en juillet 2022. A ce jour, elle est collectée en grande partie par les circuits PAP en même temps que les usagers. Cependant, 4 autres circuits journaliers collectent les clients qui se trouvent principalement dans les zones commerciales, d'activités, industrielles...

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Ce service a vocation à développer rapidement certaines activités sous réserve de validation politique.

Ainsi, pourraient être envisagées les actions suivantes :

- Recensement plus exhaustif et précis des Professionnels du territoire, et optimisation de la gestion des impayés,
- Révision juridique des contrats,
- Être en cohérence avec le coût réel de la collecte : Baisse du seuil de « gratuité » actuellement à 1.100 litres hebdomadaires,
- Evolution des tarifs pour 2024,

- Harmonisation des coûts de collecte pour les différents flux,
- Réflexion sur la mise en place d'une collecte des déchets alimentaires (Bio-déchets),

La tarification actuelle pour l'accès des professionnels en déchèterie pourrait être conservée en 2023, et notamment suite à la mise en place du contrôle d'accès. A ce jour, le tarif d'accès est de 20 € par m³.

Les activités du garage mécanique et magasin

1. Présentation des services

Le service Garage se compose actuellement de 6 agents : 1 référent atelier, 1 électrotechnicien qui supplée également le référent d'atelier, 1 mécanicien VL, 2 mécaniciens PL, et 1 agent de nettoyage et graissage des véhicules.

Le service Magasin se compose de 3 agents : 1 référent magasin, et 2 magasiniers dont un à mi-temps thérapeutique.

Le garage entretient les véhicules roulants du SMAV et de la CUA (Flottante légère). Le parc entretenu se décompose de 241 véhicules, 120 pour le SMAV et 121 pour la CUA.

Sur l'année 2022, ce sont plus de 1.200 ordres de réparations, tous services et tous véhicules confondus qui ont été réalisés.

Dans le cadre de la convention avec la CUA, la facturation du SMAV à cet EPCI s'est élevé à 117.704,36 € en 2022.

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets - Partie garage

Les préconisations de l'enquête administrative suite à l'accident de juin 2022 consistent en l'installation d'une caméra 360° et de pesées embarquées sur les camions de collecte.

En 2023, les mécaniciens devront suivre les formations obligatoires pour la réparation des véhicules fonctionnant au gaz.

3. Perspectives budgétaires 2023 et projets - Partie magasin

En 2022, la principale dépense de ce service concernait l'achat de quincaillerie, consommables d'hygiène, produits d'entretien.

Le magasin traite les besoins des services en général. Cette activité ne gère plus les dépenses liées aux EPI, ni aux fournitures administratives. Ces deux points pourraient être réintégrées en 2023 dans l'organisation et le budget.

Le suivi réglementaire des sites du SMAV (dispositions en lien avec la réglementation sur les installations classées)

1. Présentation du service

Pour mener à bien ses missions de collecte et de valorisation des déchets, le SMAV dispose d'outils

soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et notamment le livre V du Code de l'Environnement. Les ICPE sont des installations pouvant présenter des dangers ou des nuisances pour les riverains, et l'environnement. Elles sont régies par une nomenclature qui détermine leur régime de classement qui lui-même spécifie le cadre juridique, technique et financier du fonctionnement de l'installation.

Le régime de déclaration : il concerne les activités les moins dangereuses et les moins polluantes. Le risque est considéré comme acceptable à condition de respecter les prescriptions générales, fixées par arrêté ministériel au niveau national.

Le régime d'Enregistrement : est une autorité simplifiée.

Le régime d'Autorisation : il concerne les installations comportant les risques les plus élevés. Un arrêté préfectoral fixe les prescriptions applicables.

Installations	Régime de classement
Centre de compostage des déchets verts de Tilloy	Autorisation
Centre de compostage de la FFOM de Riencourt	Enregistrement
Déchèterie d'Achicourt	Enregistrement
Déchèterie d'Aubigny En Artois	Enregistrement
Déchèterie d'Avesnes Le Comte	Enregistrement
Déchèterie de Bailleul Sire Berthoult	Déclaration
Déchèterie de Bapaume	Enregistrement
Déchèterie de Bertincourt	Déclaration
Déchèterie de Bucquoy	Enregistrement
Déchèterie de Croisilles	Enregistrement
Déchèterie de Maroeuil	Déclaration
Déchèterie de Saint-Laurent Blangy	Autorisation
Centre de tri des emballages ménagers	Autorisation
Centre de Valorisation Multi filières	Déclaration
Sélectrom	Autorisation
Décharge d'Avesnes le Comte	En cessation d'activité et surveillance

Plusieurs visites d'inspection ont été effectuées ces deux dernières années par la DREAL :

- **Visite d'inspection de la déchèterie d'Aubigny en Artois le 24/07/2021**, ayant abouti à une mise en demeure le 21/12/2021 :

Les non-conformités restant à solutionner :

- Le non-respect du volume de rétention en cas d'incendie et l'absence d'étanchéité de la plateforme.



- Le dimensionnement du site ne permet pas de contenir le flot de véhicules lors des fortes affluences perturbant la circulation sur la voie publique.

Visite d'inspection de la déchèterie de Bailleul Sire Berthoult le 23/02/2022, ayant abouti à une mise en demeure le 11/07/2022 :

Les non-conformités restant à solutionner :

- Une remise à jour des plans de la déchèterie,
- Le dessous de quai ne permet pas de recueillir les matières répandues accidentellement.

Visite d'inspection de la plateforme de Tilloy suite à l'incendie, ayant abouti à une mise en demeure le 11/01/2023 :

Les non-conformités restant à solutionner :

- L'évacuation des stocks et notamment du refus de crible toujours conséquent. Une consultation est en cours.
- La motorisation du portail pour sécuriser les entrées du site notamment les samedis et garantir le contrôle des entrants.
- La remise à jour des Fiches d'Information Pré-alable et du protocole de chargement/déchargement à transmettre à nos clients dans le cadre de la gestion de la coactivité sur le site.
- La modification des plans du site,
- La remise à jour des procédures d'exploitation.

Visite d'inspection de la déchèterie de Bucquoy le 07/12/2022, le rapport nous a été transmis le 27/12/2022 :

La visite n'a fait l'objet d'aucune mise en demeure. Cependant le SMAV s'est engagé à réaliser l'étude sur le bruit début 2023 et à remettre à jours les procédures d'exploitation.

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

La direction de l'exploitation prévoit en 2023 d'assurer rigoureusement le suivi administratif et réglementaire des ICPE.

Ces contrôles et interventions vont se répartir sur l'intégralité des sites repris dans le tableau ci-dessus. Les prévisions budgétaires seront soumises pour avis des élus.

3. Focus sur la décharge d'Avesnes Le Comte :

En exploitation de 1930 au 30 septembre 2000, la décharge d'Avesnes Le Comte s'étend sur les communes de d'Avesnes le Comte et de Noyelle-Vion. Elle a accueilli les déchets des 79 communes du SMRA, pour un tonnage global de déchets stockés estimé entre 180.000 et 255.000 tonnes pour l'ensemble de la durée d'exploitation. La gestion de la décharge a été transférée au SMAV le 1^{er} janvier 2014, lors du transfert des actifs du SMRA. A ce jour, celle-ci est laissée à l'abandon et il sera nécessaire de reprendre le programme de sur-

veillance du site comme demandé dans l'arrêté préfectoral de prescription complémentaire du 19 novembre 2002.

Les activités du service Bâtiment et Chaudronnerie

1. Présentation du service

Le service Bâtiment et chaudronnerie, composé d'un **responsable et de 7 agents** apporte ses compétences, prestations et services sur les domaines suivants :

- Entretien, réparation et aménagements des locaux du SMAV,
- Entretien et réparation des PAV,
- Entretien et réparation des bennes Ampliroll (bennes des déchèteries),
- Porte et suit le contrat d'entretien des locaux du SMAV,
- Porte et suit le contrat d'entretien des espaces verts.

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Pour l'entretien des espaces verts, une consultation devrait être réalisée sur le premier trimestre 2023 afin d'être couvert par un contrat de prestations de services dès le mois de mars 2023. Il pourrait être également envisagé de travailler de concert avec les EPCI dans le cadre de mutualisation des entretiens.

Pour l'entretien des locaux et compte-tenu de l'indisponibilité actuelle de nos agents, l'externalisation a été mise en place.

Les Travaux et suivi des sites du SMAV

1. Présentation du service

Les 2 agents en charge de ces activités sont attachés à la Direction Etudes et Travaux du SMAV. Au titre de l'année 2022, les activités se sont réparties de la manière suivante.

En investissement :

- Etude JPC pour le devenir de l'ancien centre de tri
- Etude IRH pour la définition des travaux nécessaires au contrôle d'accès en déchèterie
- Fourniture et pose de la fibre ECOPOLE de Saint Laurent
- Projet de déchèterie Avesnes-le-Comte
- Travaux VRD suite au contrôle d'accès Saint Laurent
- Réfection de la chaussée (enrobé) au site de Fleming

En fonctionnement :

- Gestion et suivi des consommations d'eau
- Gestion et suivi des consommations électriques et gaz
- Réparations suite aux sinistres

- Entretien des réseaux et débourbeurs
- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
- Entretien préventif et curatif des différents sites du SMAV

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

En investissement :

Ce service ayant des missions transversales, les propositions de travaux sont reprises par ailleurs, et notamment dans le PPI qui sera soumis à l'approbation des élus.

En fonctionnement :

Il est à noter la très forte augmentation du coût de fourniture d'électricité sur cette année 2023. Le service estime que les dépenses pour la fourniture de gaz et d'électricité pourraient s'élever à 245.500 € (en se basant sur la même consommation qu'en 2021) selon les nouveaux tarifs communiqués par le fournisseur, soit une augmentation de 369 % .

Il conviendra également de respecter la réglementation pour les contrôles périodiques et l'entretien des bâtiments et des réseaux.

Le service informatique

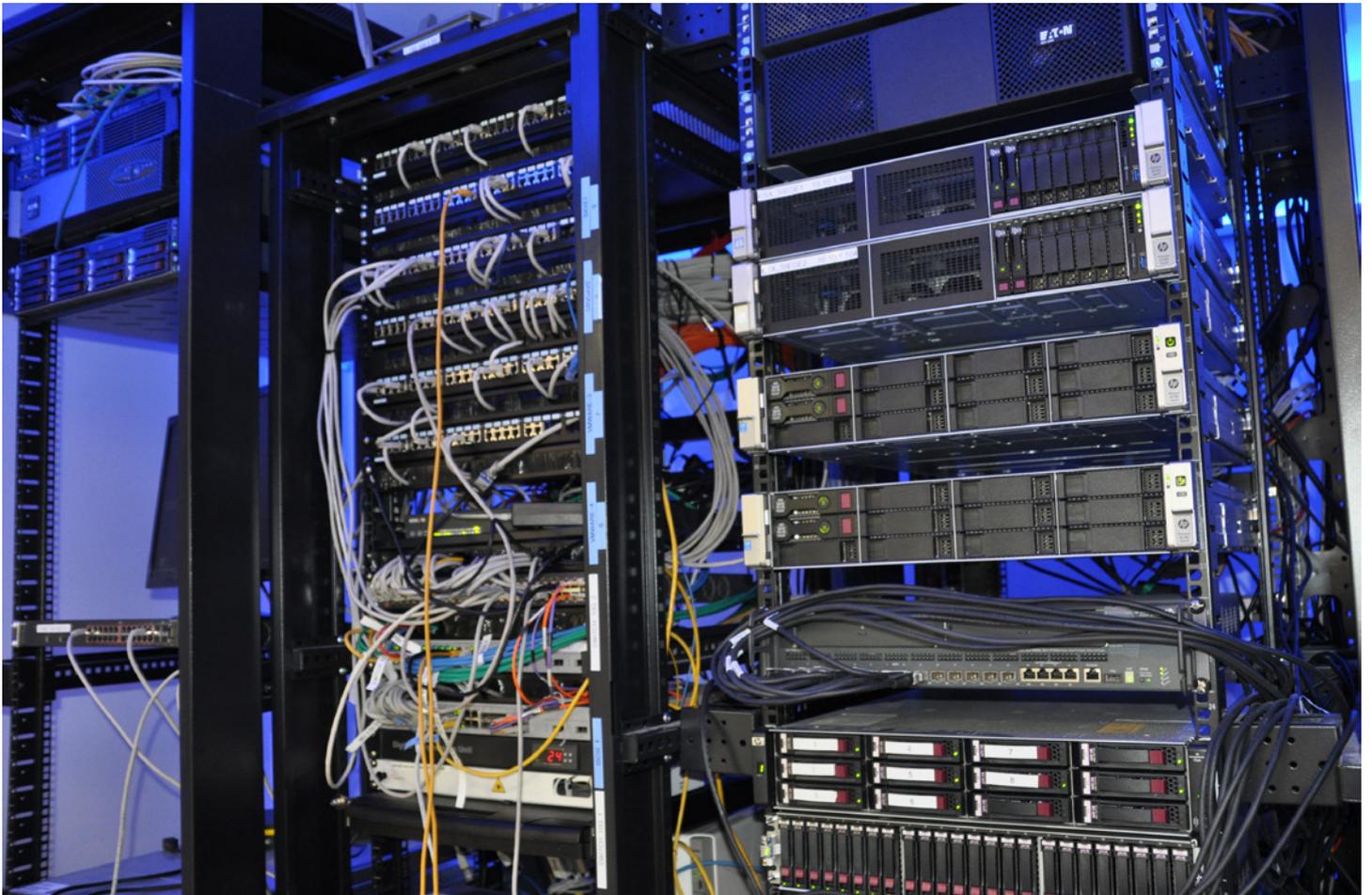
1. Présentation du service

Le service informatique est actuellement composé d'un agent. Pour rappel, les activités du service se concentrent sur :

- Installation, maintenance et évolution du parc informatique et des périphériques : 40 serveurs, 90 postes, imprimantes,
- Installation, administration, maintenance et développement des systèmes Windows et Linux,
- Développement et Supervision du réseau, Câblage réseau,
- Développement et installation IOT : sondes température, PAV, compteurs déchèteries,
- Gestion des contrôles d'accès,
- Interconnexions des sites distants, Téléphonie mobile et fixe,
- Veille technologique,

2. Perspectives budgétaires 2023 et projets

Ce service ayant des missions transversales, les propositions de travaux sont reprises par ailleurs, et notamment dans le PPI qui sera soumis à l'approbation des élus.



1. Présentation du pôle

Missions transversales de l'activité performance 2022 2023 :

La mise en place des différents volets du projet « numérisation » représentera l'objectif majeur sur les 18 prochains mois :

La centralisation des données liées à nos clients (usagers, professionnels...) dans une base de données unique pour tous les services du SMAV, L'aide à la navigation embarquée, et les remontées des indicateurs métiers

Le contrôle d'accès dans les déchèteries.

La mise à disposition d'outils cartographiques et indicateurs métiers en mobilité

Le pôle performance met en œuvre les outils et accompagne les utilisateurs

Analyses et objectifs (performances)

Afin d'obtenir le soutien de transition de CITEO, le SMAV doit montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri par l'intermédiaire des critères du contrat d'objectifs dont le respect conditionne le versement de tout ou partie du soutien à la transition.

Missions (conseillère prévention)

- Concevoir, gérer, appliquer et faire vivre la politique HSE.
- Définir et porter la mise en œuvre de la prévention et coordonner les actions des acteurs de la prévention.

Missions de l'activité éco-citoyenneté,

Animation médiation du tri :

Les animateurs informent et incitent les habitants à trier correctement leurs déchets. Ils font le lien avec les différents services (pré-collecte, collecte, N° vert). Ils mènent une politique de communication de proximité qui s'adresse à un public divers. Ils animent les stands et font de la pédagogie. Ils réalisent les états de lieux. Pour 2022, la commande des élus était de reprendre contact avec les usagers.

Sur les 7 premiers mois, 10.000 foyers ont été contrôlés en deux phases (un premier contrôle visuel de la composition des bacs et un deuxième passage sous 15 jour pour vérifier l'intégration de la consigne).

La démarche de sensibilisation de 35.000 foyers dans le cadre de l'ECT est en cours avec un taux de présentation de 35 %.

Ont été également mis en place :

- 27 ateliers ont été organisés dans le cadre de l'événement JRCV.

- 27 animations de stands sur des événements ou salons.
- 19 sensibilisations (refus de collecte, dépôts PAV, travaux) de mai à décembre.
- 28 contrôles de dotation de mai à décembre.
- 58 Collectes de piles et Cartouches.

3. Définition des objectifs 2023

Pour le service « Animation » :

L'objectif est de continuer la sensibilisation par un discours pédagogique en porte à porte sur l'ECT dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis octobre.

Également, il pourrait être continuer le contrôle de la qualité des bacs pour vérifier la compréhension des nouvelles consignes par les usagers et au besoin repasser les messages pour garantir un minimum de refus. Il conviendra d'effectuer un contrôle de dotation des communes et effectuer de nouvelles caractérisations du gisement de CS pour identifier les secteurs à contrôler prioritairement. Le travail sur l'habitat collectif pourrait être améliorer : vérifier les dotations, identifier les bailleurs, sensibiliser les usagers, identifier des référents sur chaque site et travailler sur les dépôts autour des PAV notamment.

Seule une faible partie des établissements est vu dans le cadre des actions du CPIE. Il semble indispensable de travailler avec les scolaires en ciblant des niveaux de classes et ainsi animer des stands s'inscrivant dans un projet pédagogique.

Socle commun aux animateurs prévention :

L'objectif est d'améliorer les performances du SMAV en matière de prévention et de valorisation par l'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants du territoire.

Durant l'année 2022, les deux agents ont été mobilisés pour faire de la prévention en porte-à-porte pour l'extension des consignes de tri.

Le projet « j'irai réduire chez vous » a pris fin le 19 novembre avec l'événement de clôture : 8 mois, 94 foyers, 18 équipes, 1380 pesées, 27 ateliers et 35% de réduction en moyenne.

Des actions « Bébé couch'durables » et « vers la fin des gobelets jetables » ont été menées.

Le lancement et le suivi de deux « espaces récup' » sur les déchèteries est toujours en cours.

Missions spécifiques des animateurs

Les animateurs doivent faire vivre, développer et assurer le suivi du programme local de prévention, en mettant en œuvre et suivant les indicateurs de

performance de l'activité prévention. Leur objectif principal est d'animer des groupes de travail multi acteurs sur la thématique « prévention » et être l'interlocuteur sur les problématiques prévention au SMAV (interne et externe). Il convient aussi d'assurer le lien technique avec l'ADEME sur la prévention des déchets et de concevoir des actions et projets spécifiques à la prévention.

Pour le service « compostage »

L'animateur en charge de la question du compostage doit faire vivre, développer et assurer le suivi du programme local de prévention, ainsi que mettre en œuvre et suivre les indicateurs de performance de l'activité prévention. Il doit créer et animer un réseau d'ambassadeurs du compostage à travers des réunions publiques. Son but est d'accompagner la pratique du compostage chez l'utilisateur, gérer les stocks de composteurs et mettre en place des enquêtes de suivi d'utilisation du composteur. Il est important qu'il alimente la plateforme numérique d'échange de bio-déchets, et doit être un moteur pour développer la pratique du compostage collectif.

En 2022, on constate que 228 composteurs de 400L ont été vendus aux usagers.

Par ailleurs, 8 composteurs de 400L et 3 composteurs de 800L ont été installés chez les PROS et Mairies, ainsi que 8 composteurs collectifs.

Lors de réunions collectives (écoles, communes, associations), 3.000 personnes ont été sensibilisées.

L'activité compostage va prendre une autre dimension à la suite du rendu de l'étude menée par JPC Partner sur le tri à la source des biodéchets. L'animateur devra proposer les actions du PLPD-MA : le gaspillage alimentaire, le réemploi, le compostage et les établissements scolaires.



La direction de la communication et relations aux usagers est composée de 22 agents répartis en quatre services.

Les principaux objectifs de ce service sont :

- **Transformer l'image de marque du SMAV** pour instaurer une relation de confiance avec l'utilisateur.
- **Entraîner des changements de comportement majeurs** dans la population en s'inscrivant dans l'art de vivre.
- **Rendre compte des performances du modèle économique** et de la valeur environnementale du service.
- **Renforcer la communication avec les élus** pour qu'ils deviennent ambassadeurs du SMAV sur leur territoire.

1. Présentation de la direction

Communication externe/relation usagers

Le service de la communication externe veille à la cohérence des messages diffusés et partage des informations liées à l'activité du SMAV en direction des usagers et des élus du territoire via les différents canaux de communication. Ce service diffuse et met en œuvre des actions de communication thématique. Il répond aux sollicitations de la presse, propose des sujets, organise de conférence de presse.

Le service relation usager gère la boîte mail contact répond aux appels des usagers sur les diverses problématiques rencontrées et assure la remontée d'information. Il assure la cohésion du discours tenu en temps de gestion de crise.

Evenementiel/pré-collecte

Le service événementiel développe de nouveaux partenariats institutionnels, associatifs, média etc... tout en organisant des actions de communication dédiées. Il organise et pilote des événements. Ce service gère la logistique ainsi que les interactions entre services et partenaires sur des événements ou demandes auxquels le SMAV est partenaire.

Le service de pré-collecte gère le stock de conteneurs du SMAV, leur montage, démontage, livraison, reprise et entretien sur l'ensemble du territoire.

Communication interne

Le service de communication interne assure la cohérence de la communication interne générale et réalise les supports de communication pour toutes les cibles internes afin de promouvoir les valeurs, les résultats et les objectifs de l'établissement. Il élabore le journal interne (4ex/an) et gère l'organisation des événements internes.

Recycleries

Les deux recycleries sont des espaces de vente où l'on donne une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets (livres, vaisselle, meubles, électroménager, jouets d'enfant) délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs.

2. Projets et perspectives budgétaires 2023

En 2023, le service communication renforcera son discours pédagogique sur des sujets importants tels que l'Extension des Consignes de Tri ou le contrôle d'accès en déchèterie. La réalisation des calendriers de collecte, la conception de supports de communication pour les services, les relations presse se poursuivront cette année. Constatant la fréquentation de nos déchèteries, une communication au sein de celles-ci sera développée par le biais de panneaux d'affichage.

La présence du SMAV sur les réseaux sociaux sera accentuée. Le flocage des véhicules du SMAV qui ne le sont pas encore pourrait être réalisé durant l'année.

La publication du magazine *100% Ressourcé* sera abandonné au profit d'un document de quatre pages diffusé par les communes adhérentes aux usagers du territoire semestriellement. Une attention particulière sera portée sur la communication aux élus des communes du territoire.

Au niveau événementiel de nouveaux partenariats valorisant le SMAV, son action et ses agents pourront être engagés.

Une étude pourrait être menée sur la modernisation de la plateforme téléphonique du numéro vert afin de garantir un service de qualité et une attente téléphonique réduite pour les usagers du territoire.

Concernant la communication interne, la publication du magazine interne trimestrielle permettra d'informer les agents des décisions prises, de présenter et valoriser les différents métiers du SMAV. Des moments de convivialités seront organisés au cours de l'année et l'arbre de Noël de cette année accueillera l'ensemble des agents qu'ils soient parents ou pas. L'accent sera mis également sur la cohésion d'équipe grâce notamment à la participation à des événements comme le Main Square Festival.



1. Présentation

Le secrétariat général est rattaché au pôle administratif et financier. Il est composé de l'assistante de direction et d'une chargée d'accueil.

Les missions du secrétariat général sont les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique : Orienter et renseigner le public, les partenaires et les agents,
- Gestion du courrier entrant et sortant (interne et externe),
- Assistance administrative aux services ressources humaines, finances et affaires juridiques,
- Gestion des fournitures administratives,
- Gestion des déplacements et réceptions (réservation restaurants, commande de plateaux repas),
- Logistique du siège.

2. Bilan 2022

Les dépenses du secrétariat général pour 2022 s'élèvent à : 23 054.45 hors études (CALIA et JPC).

Les dépenses sont relativement stables en 2022. Les frais de réception sont répartis entre le secrétariat général et le service communication.

La hausse des frais d'affranchissement est liée à l'augmentation des tarifs de la poste et à la volonté politique d'adresser nos communications et facturations en format papier. Le nouveau bureau souhaite à l'avenir privilégier une communication numérique.

3. Orientations 2023

L'objectif 2023 est de :

- Améliorer l'organisation de l'accueil : Ouverture de l'accueil du lundi au vendredi à horaires fixes,
- Développer l'assistance administrative aux services,
- S'assurer qu'une réponse soit produite à un courrier reçu,
- Limiter et/ou réduire les frais d'affranchissement.

Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres : de la décision politique aux orientations techniques

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public composé de trois intercommunalités qui sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Ces dernières ont trans-

mis au SMAV leur compétence « service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ». Par conséquent, l'organe exécutif est composé de 41 élus du territoire chacun représentant leur intercommunalité au sein du Comité syndical.

LISTE (NON-EXHAUSTIVE) DES INVESTISSEMENTS

Tous les montants sont en HT

Libellé	COÛT PREVISIONNELS DES PROJETS	2021	2022	Mandaté au 31/12/2022	RAR	2023	2024	2025	Commentaire
PARTICIPATIONS SMAV									
STATION SERVICE GNV	144 300	2 750	119 600	119 600		21 950			CAPITAL SOCIAL ET RECETTE DE LA VENTE DU TERRAIN
TECHNOCENTRE DE LA METHANISATION	459 000	24 375	342 750	342 750		45 000			CAPITAL SOCIAL
REMBOURSEMENT AVANCE CUA	267 750					89 250	89 250	89 250	
VEHICULES OU ENGINES									
GEOLOCALISATION VEHICULES	98 226		98 226	42 648	2 500		50 900		
BOM DE COLLECTE	1 486 454	1 077 154	409 300	409 300		0			
RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES BOM						75 000	75 000		15KE PAR VEHICULE POUR AMELIORATION SECURITE SUITE A ACCIDENT
GROSSES REPARATIONS VEHICULES						60 000	60 000	60 000	MOTEUR OU EMBRAYAGE
REPARATION BROYEUR						90 000			REPORT DE 2022
CHARGEUSE LIUGONG COMPOSTAGE						88 000			LOYER ANNUEL 48KE
PELLE HYDRAULIQUE CVM						2 050			LEVEE D OPTION FIN DE CONTRAT
REMORQUE CRIBLEUR						2 340			LEVEE D OPTION FIN DE CONTRAT
BATIMENTS ET SITES SMAV									
DECHETERIE AVESNES	1 385 672	29 842	1 410 000	1 057 493	134 336	164 000			PARTICIPATION CCCA VOIRIE COMMUNE
LOGICIEL ET ACCESSOIRES CONTROLE ACCES DECH	504 620	98 719	288 044	135 094	6 030	274 171	21 133		
TRAVAUX EN LIEN AVEC CONTRÔLE D ACCES	405 080	0	55 080	55 080		300 000	50 000		
ACHAT DE MODULAIRES COLLECTE SITE FLEMING	300 000		0			130 000	170 000		FIN DE CONTRAT LOCATION LOYER- DEPUIS 2019 381KEHT
MISE EN SECURITE USINE RIENCOURT						25 000			BATIMENT SANS ASSURANCE- TRAVAUX PREVENTION INCENDIE
MISE EN SECURITE GARAGE						40 000			BATIMENT SANS ASSURANCE- TRAVAUX PREVENTION INCENDIE
REMPLACEMENT PONT BASCULE TILLOY						57 662			
PROCESS VENTILATION COMPOSTAGE						15 000			MISE EN ROUTE ELEMENT EN PLACE SUITE CONTROLE DREAL
DECHETERIE MAROEUIL	0		0			0			
DECHETERIE D AUBIGNY	0					0			
REHABILITATION SITE FLEMING	216 982	216 982	0			0			
AUTRES									
INVESTISSEMENTS DIFFUS	630 229	80 000	250 229	342 969	18 664	150 000	150 000	150 000	MOBILIER-INFORMATIQUE- OUTILS
CONTENEURS ROULANTS	834 000	154 000	210 000	198 403	19 503	250 000	220 000	220 000	
COLONNES ENTERREES	78 000	0	38 000	38 015		40 000			
COLONNES AERIENNES	520 000					20 000	250 000	250 000	
MIGRATION LOGICIEL COMPTA + RH	120 000		60 000	43 727			60 000		
Coût annuel	7 450 312	1 529 822	3 281 229	2 785 079	181 033	1 939 423	1 196 283	769 250	

La Gouvernance

L'année 2022 a vu la gouvernance du SMAV changer. En effet, en octobre, Monsieur Thierry SPAS, alors Président depuis 2018, a démissionné de son mandat. De nouvelles élections ont eu lieu le 26 octobre afin de renouveler le bureau exécutif. Ce dernier est désormais composé comme suit :

- Président, Monsieur Cédric DELMOTTE
- 1^{er} Vice-Président, M. Michel SEROUX, en charge des finances et de la commande publique ;
- 2^{ème} Vice-Présidente, Mme Véronique THIEBAUT, en charge de la prévention, de l'éco-citoyenneté et des recycleries ;
- 3^{ème} Vice-Président, M. Damien BRICOUT, en charge des grands projets ;
- 4^{ème} Vice-Président, M. Dominique DELATTRE, en charge des ressources humaines ;
- 5^{ème} Vice-Président, M. Michel MATHISSART, en charge des déchèteries ;
- 6^{ème} Vice-Président, M. Gérard DUE, en charge de la collecte auprès des professionnels ;
- 7^{ème} Vice-Président : M. Philippe CANLER, en charge de la collecte en porte-à-porte et des PAV auprès des usagers ;

Par ailleurs, le SMAV a toujours eu à cœur de travailler en collaboration avec les collectivités adhérentes. C'est pourquoi, trois nouvelles commissions thématiques ont été créées à la suite des élections, afin de travailler au sein de ces instances consultatives composée des élus membres du Comité syndical :

- Commission « Finances, commande publique et ressources humaines »
- Commission « Recyclerie, prévention et déchèteries »
- Commission « Grands projets et collectes »

Régulièrement, des réunions de travail réunissant les directeurs et les élus des trois intercommunalités sont organisées afin de travailler collectivement sur les différents sujets du syndicat mixte. En effet, c'est une logique de mutualisation, optimisation et maîtrise des moyens qui est à l'origine de la création du SMAV.

Pour 2023, la volonté politique est de rencontrer régulièrement les élus des trois territoires et cela sous différentes formes : bureau ou conseil communautaire, réunion thématique, rencontres par bassin de vie, etc.





 **SMAV**
Donnons une autre vie
à nos déchets

Cérémonie des vœux

25 janvier
2023

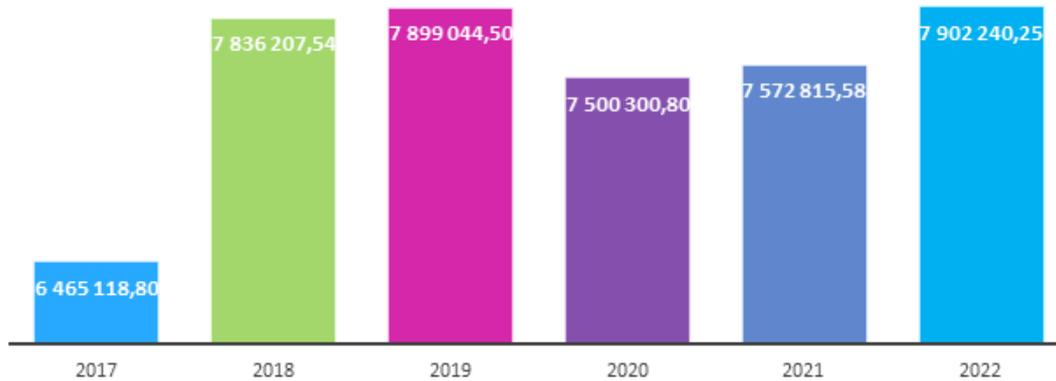


Politique des Ressources Humaines

a. Evolution de la dépense de 2017 à 2022 (brut fiscal non chargé)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale	6 465 118,80	7 836 207,54	7 899 044,50	7 500 300,80	7 572 815,58	7 902 240,25

Evolution de la masse salariale



Brut Fiscal = Rémunération indiciaire + NBI (Nouvelle Bonification indiciaire + Régime Indemnitare (IFSE + CIA) + SFT (Supplément Familial de Traitement) + Participation Prévoyance Mutuelle + ITI (Indemnité Travaux Insalubres) + Heures Supplémentaires + Transfert Prime Point + solde de tout compte

b. Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires

		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
		Montant	% du 012										
Titulaires	Rémunération Principale	4 299,39K€	38,95%	5 097,99K€	43,69%	4 948,25K€	43,17%	4 625,10K€	42,38%	4 608,62K€	42,57%	4 702,98K€	46,23%
	Régime indemnitaire	966,84K€	8,76%	1 118,90K€	9,59%	1 099,26K€	9,59%	1 169,12K€	10,71%	1 155,02K€	10,67%	1 176,57K€	11,57%
	Primes et Autres indemnités	297,45K€	2,70%	415,23K€	3,56%	404,06K€	3,53%	386,30K€	3,54%	352,39K€	3,25%	357,05K€	3,51%
	NBI, SFT	139,00K€	1,26%	157,48K€	1,35%	148,09K€	1,29%	149,85K€	1,37%	154,03K€	1,42%	149,08K€	1,47%
Non titulaires	Rémunération Principale	513,99K€	4,66%	630,08K€	5,40%	629,25K€	5,49%	737,34K€	6,76%	898,24K€	8,30%	818,19K€	8,04%
	Régime indemnitaire	71,13K€	0,64%	68,64K€	0,59%	89,94K€	0,78%	81,50K€	0,75%	87,26K€	0,81%	81,53K€	0,80%
	Primes et Autres indemnités	26,26K€	0,24%	39,79K€	0,34%	37,49K€	0,33%	43,55K€	0,40%	47,85K€	0,44%	50,50K€	0,50%
	SFT	5,69K€	0,05%	3,74K€	0,03%	3,26K€	0,03%	6,49K€	0,06%	8,85K€	0,08%	8,16K€	0,08%
Apprenti	Rémunération Principale	14,45K€	0,13%	20,54K€	0,18%	8,36K€	0,07%		0,00%	9,37K€	0,09%	27,50K€	0,27%
	Primes et Autres indemnités		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	120,00 €	0,00%	240,00 €	0,00%
Total général		6 334,20K€	57,39%	7 552,39K€	64,72%	7 367,96K€	64,28%	7 199,25K€	65,96%	7 321,75K€	67,63%	7 371,80K€	72,46%

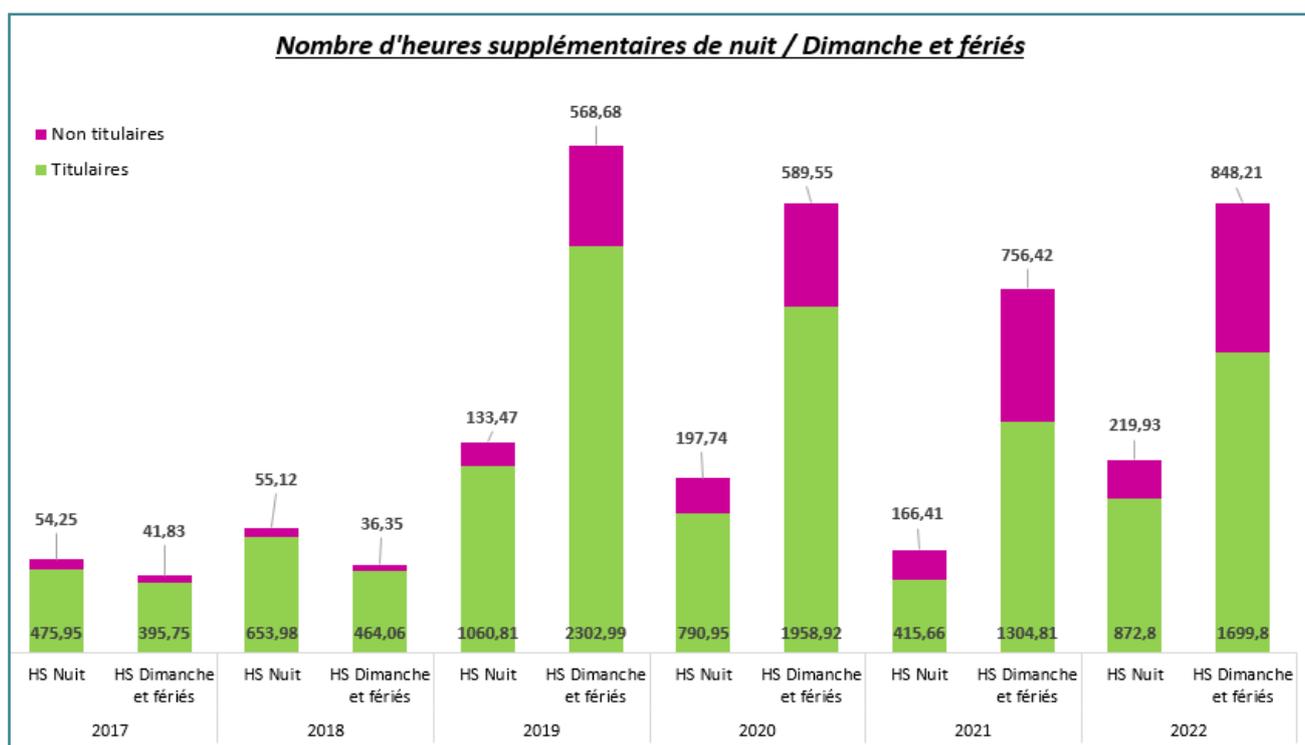
c. Nouvelle Bonification Indiciaire

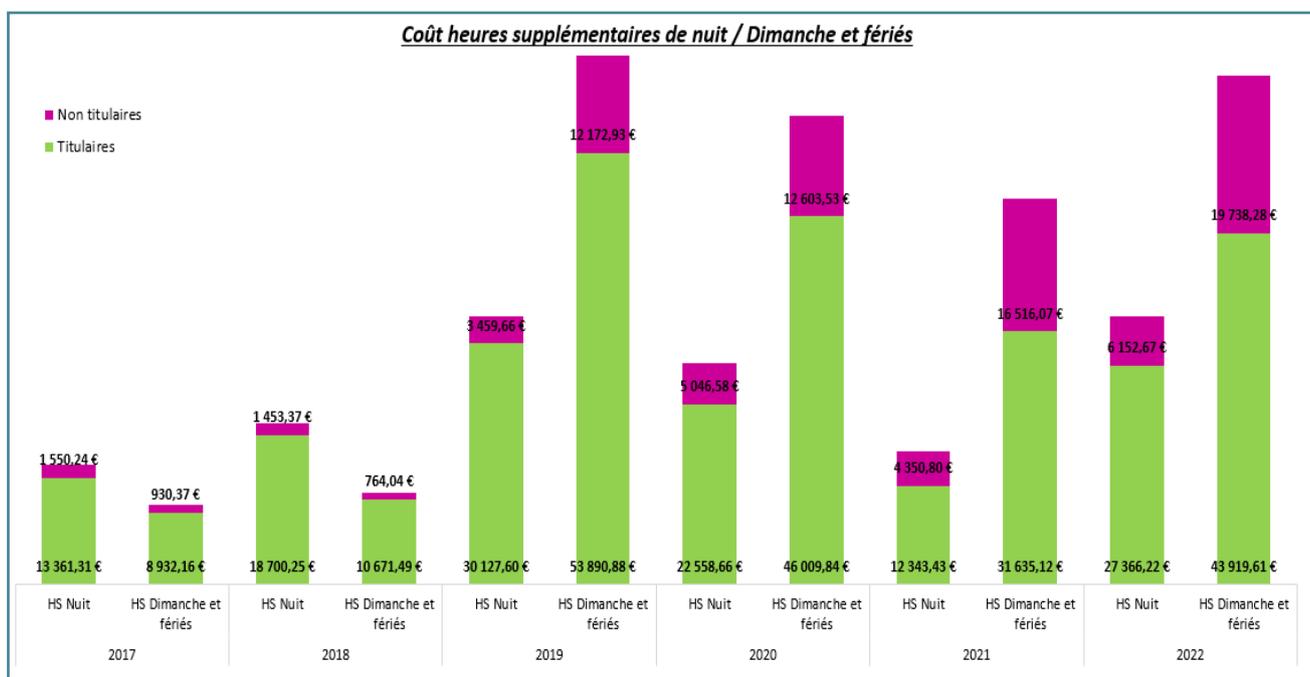
Libellé	Nombre de points	Nombre de bénéficiaires
Accueil du public	10	38
Direction des établissements publics locaux ne figurant pas sur la liste prévue au deuxième alinéa de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et assimilables à une commune de plus de 2 000 habitants	30	2
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière	25	5
Encadrement d'une équipe d'au moins 5 agents	15	9
Régisseur	20	2
Total général		56

La NBI « accueil du public », majoritaire au sein de notre établissement, est principalement attribuée aux agents titulaires affectés en déchèterie (31 agents).

d. Heures supplémentaires

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	Nbre d'heures	3 913,59	4 992,23	7 853,07	4 266,15	3 194,20	4 275,65
	Coût	65 375,80 €	84 021,63 €	147 663,11 €	91 392,25 €	66 084,81 €	98 146,91 €
Non titulaires	Nbre d'heures	575,46	735,31	1 197,11	1 031,20	1 225,25	1 412,61
	Coût	9 014,72 €	10 466,35 €	22 065,72 €	20 730,55 €	24 717,10 €	30 723,77 €
Total général	Nbre d'heures	4 489,05	5 727,54	9 050,18	5 297,35	4 419,45	5 688,26
	Coût	74 390,52 €	94 487,98 €	169 728,83 €	112 122,80 €	90 801,91 €	128 870,68 €





L'augmentation des heures supplémentaires de nuit et de dimanche, à compter de 2019, est liée au travail de la collecte les jours fériés.

e. Avantages en nature (logement, repas, véhicules)

Le SMAV a un agent qui bénéficie d'un véhicule de fonction.

6 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile

Les déplacements professionnels sont effectués, dans la mesure du possible, à l'aide des véhicules de services.

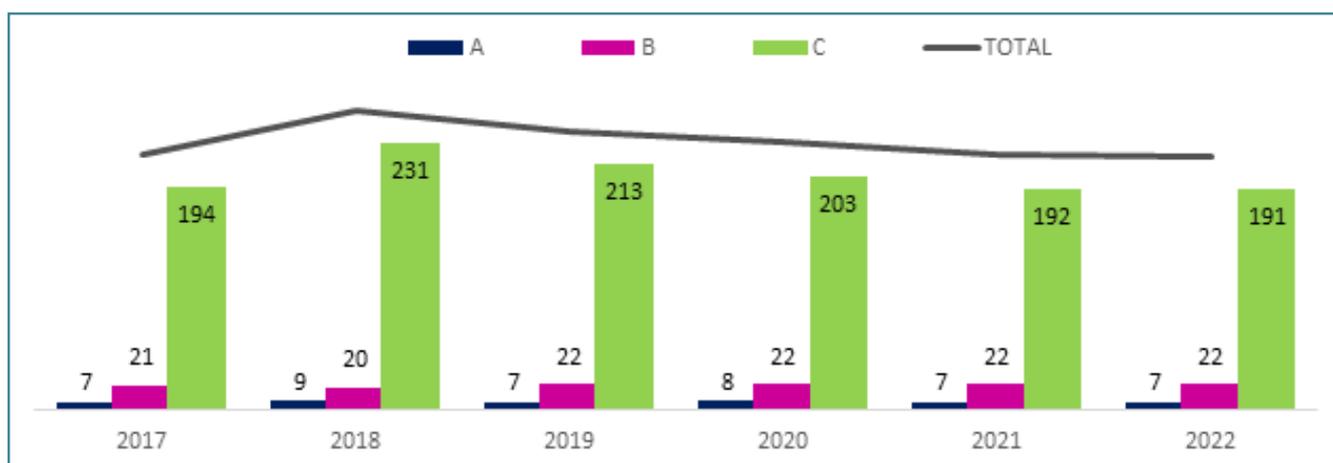
Les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents, bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 8,40€ dont 60% sont pris en charge par l'employeur.

L'Etablissement ne dispose d'aucun logement de fonction.

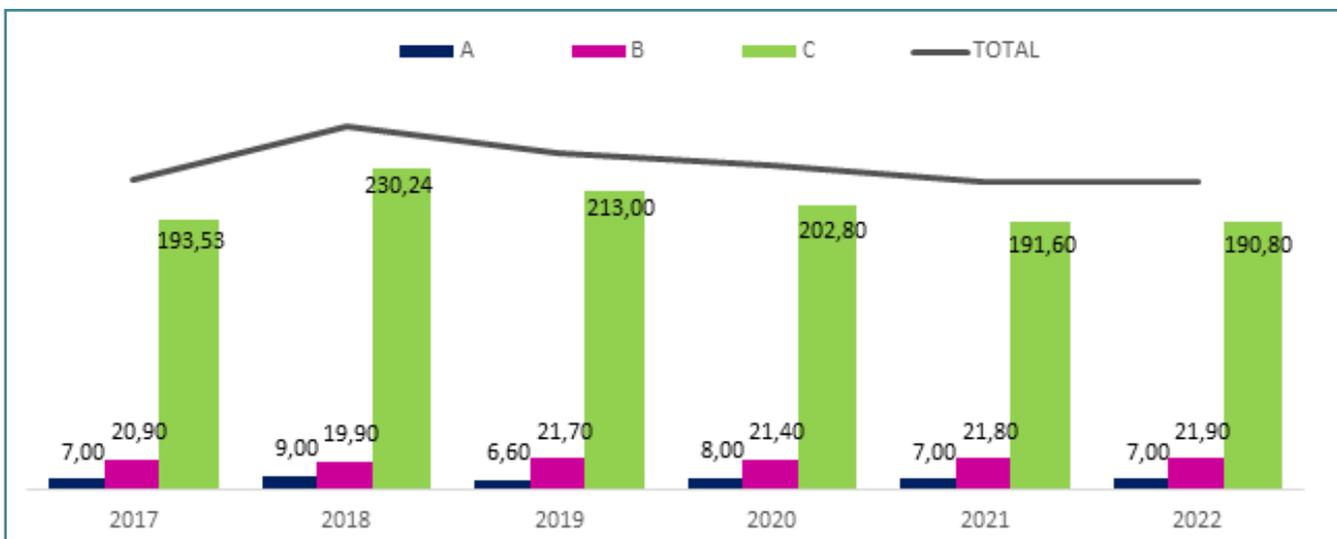
f. Structure des effectifs

1. Effectif permanent

	Effectif permanent au 31/12 de chaque année					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catégorie A	7	9	7	8	7	7
Catégorie B	21	20	22	22	22	22
Catégorie C	194	231	213	203	192	191
TOTAL	222	260	242	233	221	220

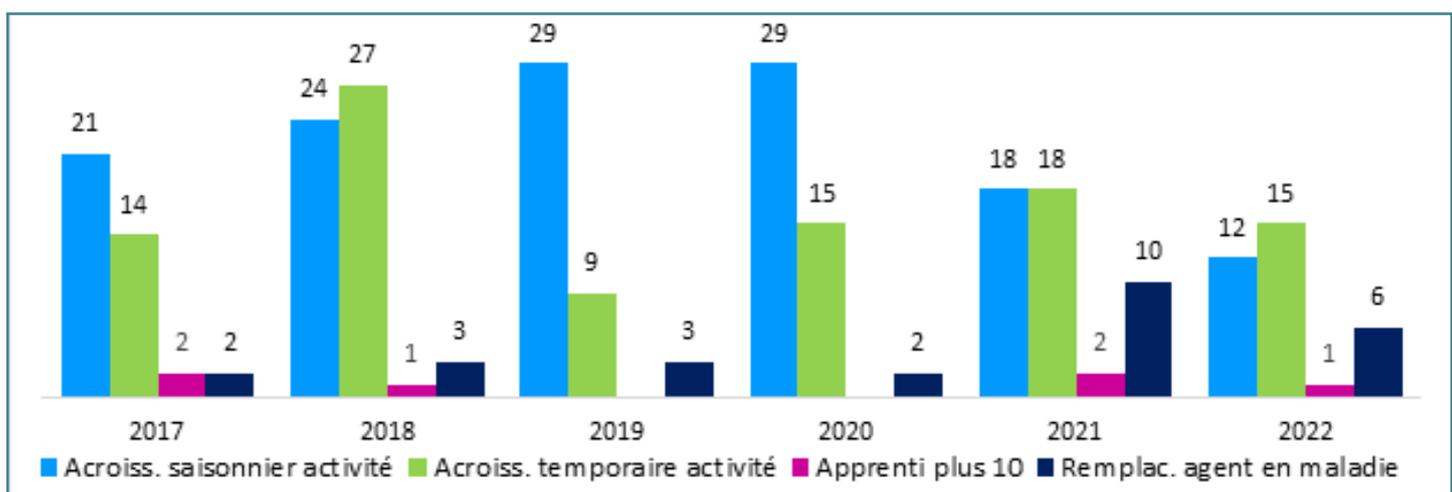


	Effectif permanent en équivalent temps plein au 31/12 de chaque année					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catégorie A	7,00	9,00	6,60	8,00	7,00	7,00
Catégorie B	20,90	19,90	21,70	21,40	21,80	21,90
Catégorie C	193,53	230,24	213,00	202,80	191,60	190,80
TOTAL	221,43	259,14	241,30	232,20	220,40	219,70

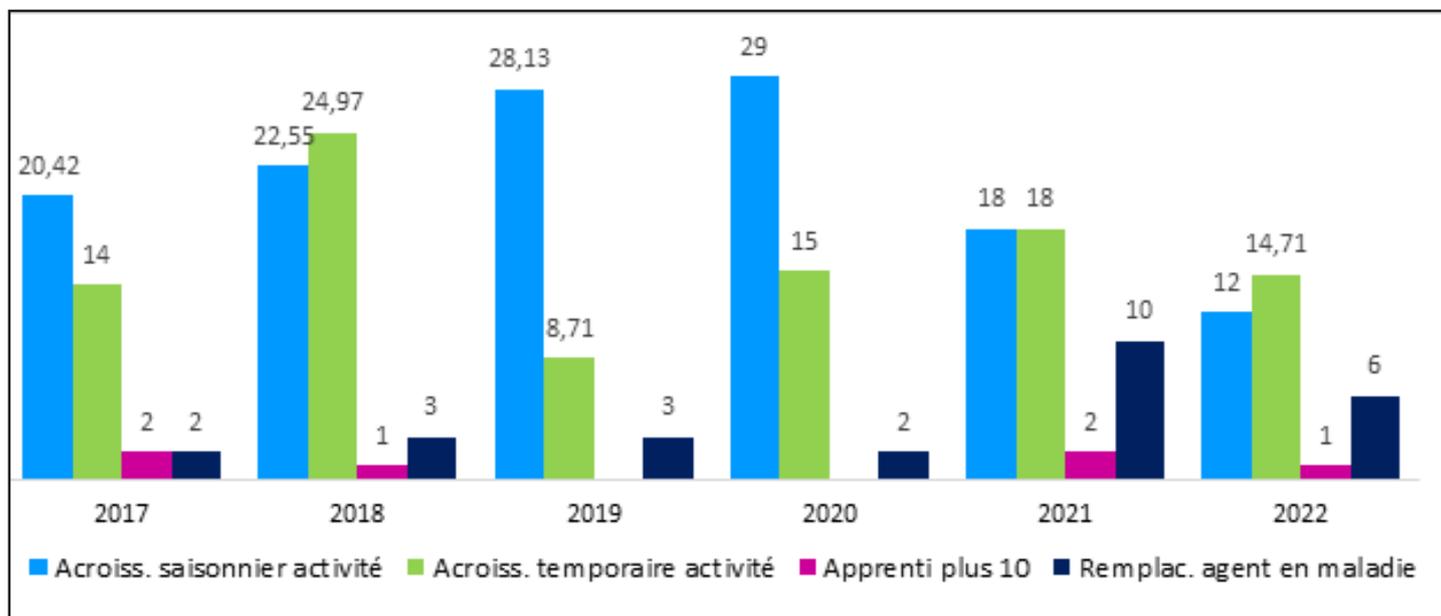


2. Effectif non permanent

	Contractuels au 31/12 de chaque année					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acroiss. saisonnier activité	21	24	29	29	18	12
Acroiss. temporaire activité	14	27	9	15	18	15
Apprenti plus 10	2	1			2	1
Remplac. agent en maladie	2	3	3	2	10	6
TOTAL	39	55	41	46	48	34



	Contractuels en ETP au 31/12 de chaque année					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acroiss. saisonnier activité	20,42	22,55	28,13	29	18	12
Acroiss. temporaire activité	14	24,97	8,71	15	18	14,71
Apprenti plus 10	2	1			2	1
Remplac. agent en maladie	2	3	3	2	10	6
TOTAL	38,42	51,52	39,84	46	48	33,71



3. Entrées et sorties d'effectifs

220 agents permanents en activité au 31/12/2022 contre 221 au 31/12/2021 soit -1 agent.

11 arrivées

- 5 Départs en retraite
- 2 Départs Volontaires (Démission)
- 1 Radiation pour abandon de poste
- 1 Décès non imputable au service
- 2 Mutations sur collectivité extérieure
- 1 Disponibilité pour convenance personnelle

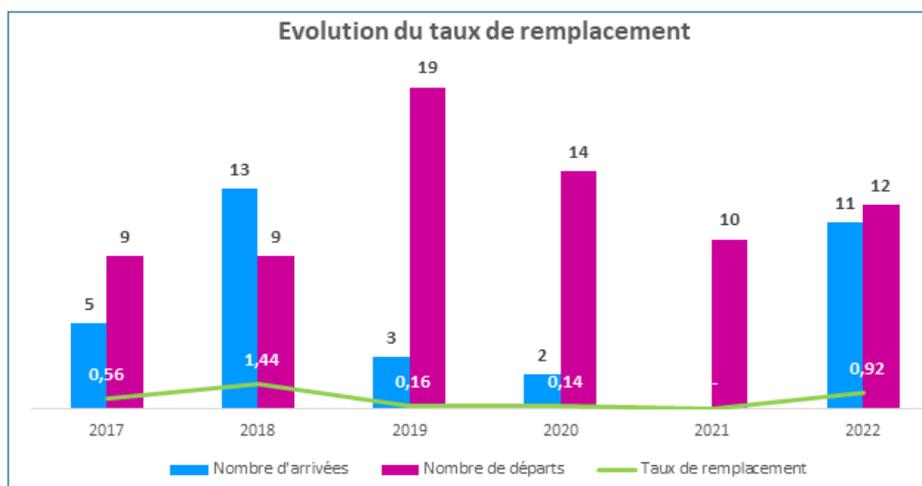
12 départs

- 8 Stagiairisations
- 2 Nominations par voie de mutation
- 1 Recrutement CDD permanent pour absence de cadre d'emplois

- 1 agent

Soit un taux de remplacement de 0,92

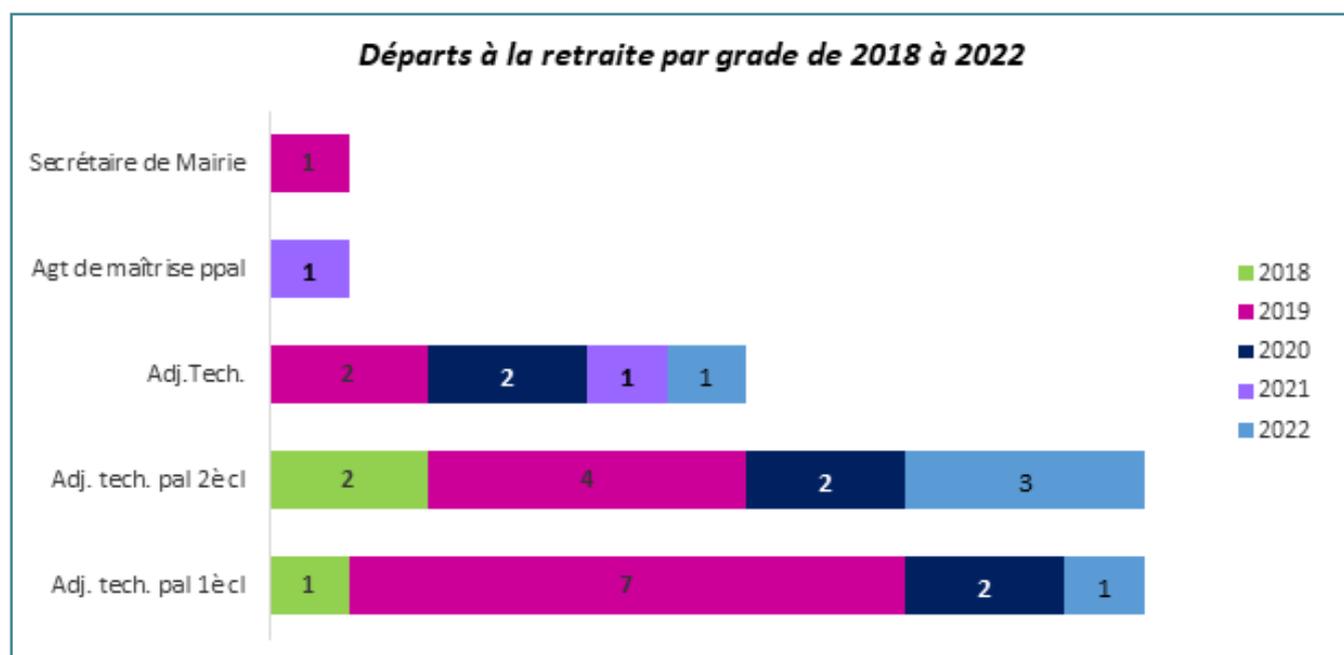
(Taux de remplacement = Somme des arrivées sur poste permanent / Somme des départs)



g. Les départs à la retraite de 2018 à 2022

30 départs en retraite ont eu lieu depuis 2018, soit 6 départs par an en moyenne. Cela représente 12.016% de l'effectif au 31/12/2022.

Catégorie	Poste	2018	2019	2020	2021	2022	Total général
A	Comptable		1				1
	Total A		1				1
C	Agent de maintenance		1				1
	Chauffeur				1		1
	Chauffeur BOM		2				2
	Chauffeur BOM / Ripeur			1			1
	Conducteur d'engin		1				1
	Gestionnaire Contrats	1					1
	Gestionnaire des bacs		1				1
	Magasinier		1				1
	Mécanicien	1					1
	Opérateur de tri						2
	Ripeur		3	4		1	8
	Valoriste	1	4	1	1	2	9
Total C		3	13	6	2	5	29
Total général		3	14	6	2	5	30



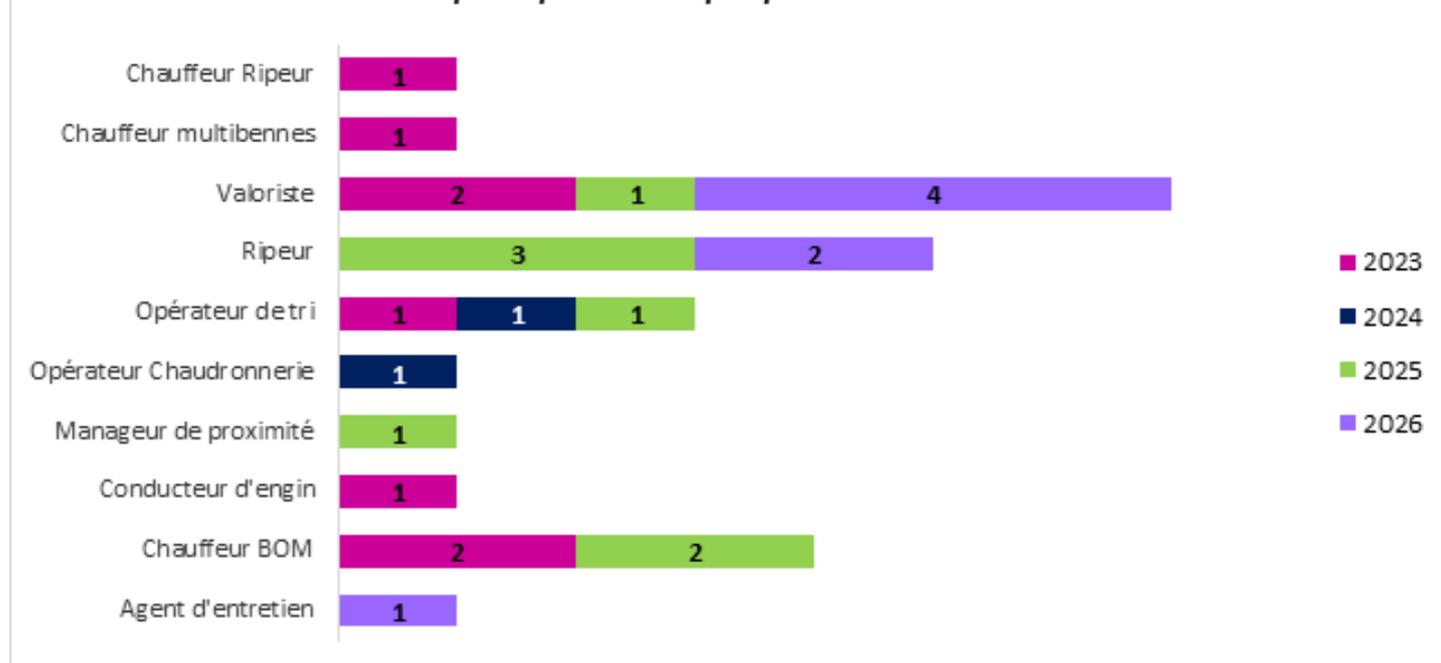
Les départs prévisibles à la retraite dès l'âge légal (Sous réserve des dispositions qui seront prises par le gouvernement)

L'analyse prospective des départs en retraite (selon les textes en vigueur) prévoit 25 départs en retraite sur les 4 ans à venir, soit 6,25 par an en moyenne. Cela représente 11,35% de l'effectif au 31/12/2022.

- Prévision des départs d'ici 2026 par catégories :
Catégorie C : 24 agents

- Principaux cadres d'emplois impactés :
Adj Technique (C) : 24 agents
Agent de maîtrise (C) : 1 agent

Départs prévisibles par poste - 2023 à 2026



h. Evolution de carrière

L'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne.

L'avancement d'échelon : c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur dans un même grade. Il a lieu de façon continue (selon des durées définies pour chaque grade).

L'avancement de grade : c'est le passage d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois.

La promotion interne : c'est le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur, en fonction des conditions d'ancienneté et/ou d'examens professionnels et des postes existant dans la collectivité. C'est un avancement qui reste exceptionnel.

En 2022, sur 220 agents, 95 % de l'effectif des titulaires et stagiaires ont bénéficié d'une évolution de carrière . (Avancement d'échelon, de grade ou promotion interne).

La répartition suivante par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 5 agents (2.39 %)
- Catégorie B : 19 agents (9.09 %)
- Catégorie C : 185 agents (88,52%)

Parmi ces évolutions de carrière, on dénombre : 181 avancements d'échelons : 82.27 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 2.76 % des agents de catégorie A (5 agents)
- 9.39 % des agents de catégorie B (17 agents)
- 87.85 % des agents de catégorie C (159 agents)

27 avancements de grade : 12.27 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 7.40 % des agents de catégorie B (2 agents)
- 92.60 % des agents de catégorie C (25 agents)

1 promotion interne : 0.45% des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

En 2023 :

3 titularisations sont prévues en catégorie C

Projection sur les prochains avancements d'échelons

Catégorie	Grade	2023	Total général
A	Directeur général adjoint des services de communes de 10000 à 20000 habitants	1	2
	Ingénieur	1	
B	Rédacteur Principal de 1 ^{er} classe	1	4
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	99
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif territorial	2	
	Agent de maîtrise principal	4	
	Agent de Maitrise	6	
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	12	
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	47	
	Adjoint technique territorial	24	
Total général			105

Soit un coût total chargé estimé pour 2023 de 43 984.94 €

Projection sur les prochains avancements de grade

Catégorie	Grade	2023	Total général
A	Attaché hors classe	1	4
	Ingénieur hors classe	1	
	Ingénieur principal	2	
B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	6
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	
C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	66
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	22	
	Agent de Maitrise Principal	9	
Total général			76

Soit un coût total chargé estimé pour 2023 de 77 838.58 €

Projection sur les dossiers de promotion interne réalisés

Catégorie	Grade	2023	Total général
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (Avec examen)	1	3
	Rédacteur (Sans examen)	1	
	Technicien (Sans examen)	1	
C	Agent de Maitrise (Avec examen)	2	3
	Agent de Maitrise (Sans examen)	1	
Total général			6

Soit un coût total chargé estimé pour 2023 de 5 825.82 €

Contrairement à l'avancement de grade, la promotion interne permet d'accéder à un cadre d'emplois supérieur par inscription sur une liste d'aptitude.

Ce type de recrutement n'est pas prévu pour l'ensemble des statuts particuliers des cadres d'emplois.

Modalités d'attribution

La promotion interne a lieu après inscription sur une liste d'aptitude auprès du Centre de Gestion :
 - Soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ;
 - Soit après une sélection par voie d'examen professionnel. L'examen professionnel demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à l'inscription sur la liste d'aptitude du fonctionnaire.

Proposition de promotion interne

Concernant les collectivités affiliées au Centre de Gestion, l'établissement de la liste d'aptitude est effectué par le Président(e) du Centre de gestion du Pas de Calais et après étude des dossiers de demandes de promotions internes transmis par les collectivités.

i. Absentéisme

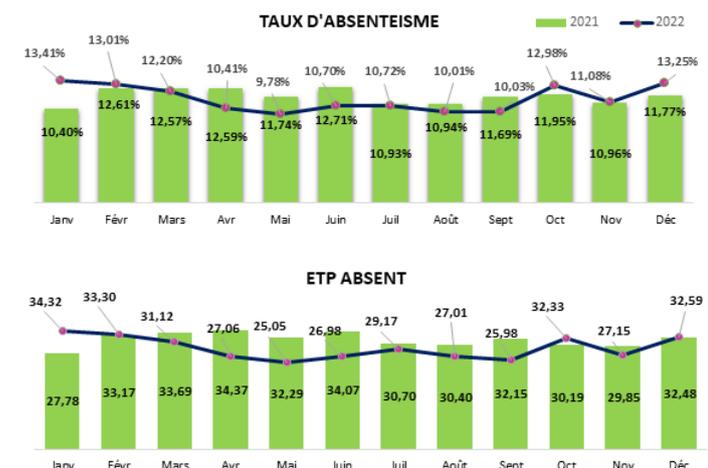
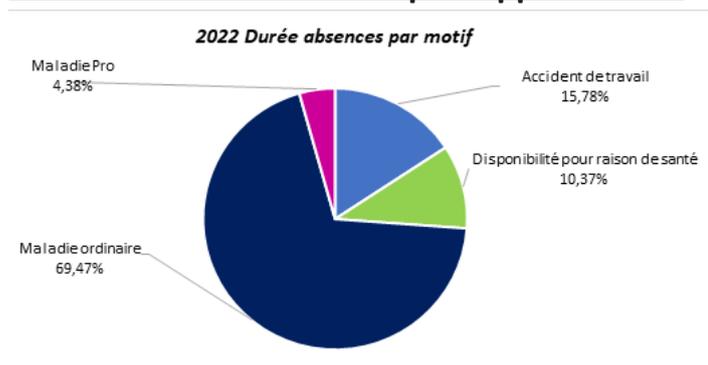
ETP Moyen : 256,33

Absences : 7 300 jours travaillés

Taux d'absentéisme : 11,44%

Absents : 29,34 ETP

Evolution de l'absentéisme par rapport à 2021



En 2022, le taux d'absentéisme au SMAV est de 11,44 % (11,73 % en 2021).

j. Temps de travail

Le temps de travail au SMAV est de 1607h/an.
 Cas particulier des ripeurs : prise en compte de la pénibilité : 1530h/an (11 jours de repos (RCP) supplémentaires)

37h pour l'ensemble des agents sauf la collecte :
 - 36h15 pour les chauffeurs et chauffeurs-ripeurs
 - 35h pour les ripeurs
 Travail sur 5 jours sauf en déchèteries et au transport.

3 types d'horaires :

Horaire fixe : définition précise des heures de travail.

Horaire libre : les horaires s'adaptent à l'activité. La régulation pour le respect des 37h00 semaine doit se faire à la semaine ou à la quinzaine.

Horaire variable : 4h de travail minimum par jour avec pour plage fixes de présence 9h30-11h45 / 14h15-16h00. La régulation se fait via un compteur appelé « débit-crédit » pouvant de -3h00 à +12h00. Lorsque l'agent a des heures en positif, il peut les cumuler pour prendre jusqu'à 10 jours de repos par an.

Droits à congés :

La période de référence est en année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Le calcul repose sur 5 fois la durée hebdomadaire de travail (travail sur 5 jours = 25 CA ; travail sur 4 jours = 20 CA)

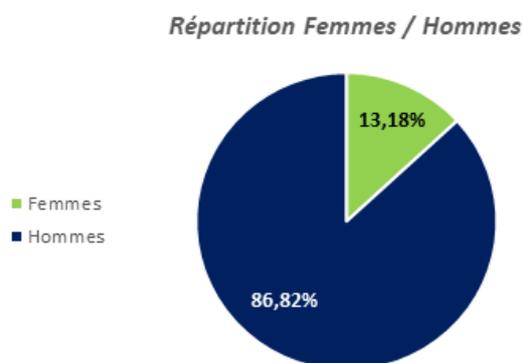
Congés de fractionnement jusqu'à 2 jours supplémentaires par an

RTT : 37h00 = 12 RTT ; 36h15 = 8 RTT. En cas d'absences (Maladie, Accident, ...) perte de 1 RTT si absence supérieure à 24 jours (attention le légal est de 19 jours pour 37h et 28.5 pour 36h15)

Egalité femme homme dans la collectivité

1. Etat des lieux de la parité

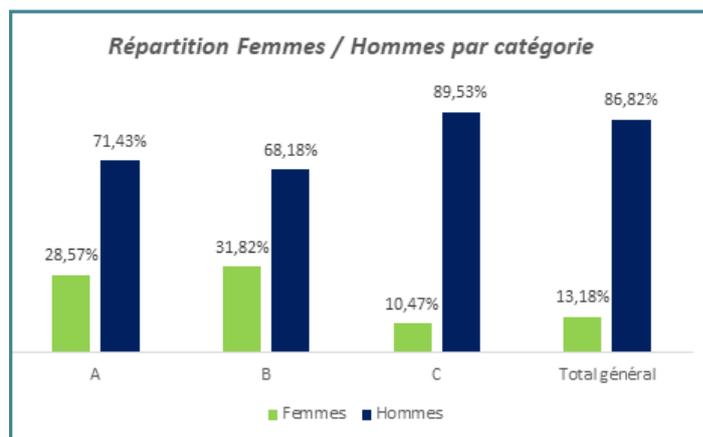
Répartition des effectifs permanents



L'effectif permanent du mois de décembre 2022 est de 29 femmes et 191 hommes. Soit 3 femmes de plus et 4 hommes en moins par rapport à 2021. Le taux de féminisation au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation est bien en dessous du taux national de la Fonction Publique Territoriale qui est de 61 % (source INSEE - 2018)

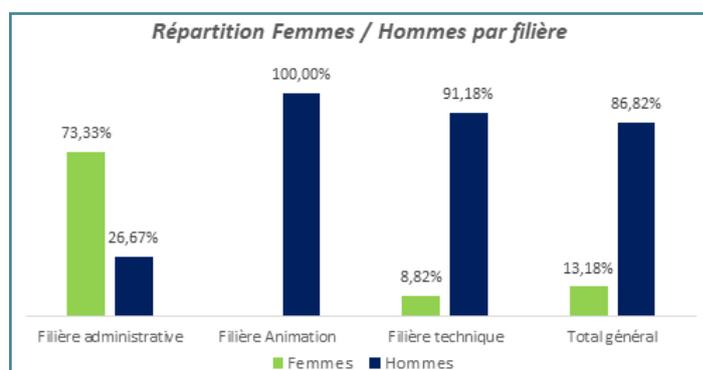
Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique

En tout état de cause, à ce jour, les chiffres de féminisation au SMAV sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale pour toutes les catégories. D'après le rapport annuel de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique (édition 2019), en catégorie A 62 % sont des femmes, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C.



Répartition des effectifs permanents par filière

	Femme	Homme	Total	% Femme	% Homme
Filière administrative	11	4	15	73,33%	26,67%
Filière animation		1	1	0,00%	100,00%
Filière technique	18	186	204	8,82%	91,18%
Total	29	191	220	13,18%	86,82%



Répartition des effectifs permanents par genre selon le cadre d'emploi

	Femme		Homme		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Adjoint administratifs territoriaux	7	100%			7	3,18%
Adjoint techniques territoriaux	13	8,13%	147	91,88%	160	72,73%
Adjoint territoriaux d'animation			1	100%	1	0,45%
Agents de maîtrise territoriaux			23	100%	23	10,45%
Rédacteurs territoriaux	3	50%	3	50%	6	2,73%
Techniciens Territoriaux	4	25%	12	75%	16	7,27%
Attachés territoriaux	1	100%			1	0,45%
Ingénieurs territoriaux	1	25%	3	75%	4	1,82%
Ingénieur principal			1	100%	1	0,45%
Attaché hors classe			1	100%	1	0,45%
Total général	29	13,18%	191	86,82%	220	100%

Il ressort que les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- les adjoints administratifs territoriaux (100 %)
- les attachés territoriaux (100 %)

- les adjoints territoriaux d'animation (100 %)
- les agents de maîtrise (100 %)
- les ingénieurs principaux (100 %)
- les attachés hors classe (100 %)

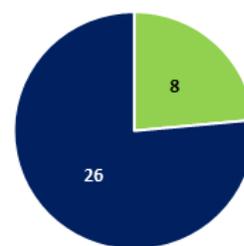
A contrario, les cadres d'emploi les plus masculinisés sont :

On peut remarquer que le seul cadre d'emploi étant composé à 50 % de femmes est celui des rédacteurs.

Répartition des effectifs non permanents

	Equivalent agent			Equivalent temps plein		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Acroiss. saisonnier activité	5	7	12	5	7	12
Acroiss. temporaire activité	3	12	15	2,71	12	14,71
Apprenti plus 10		1	1		1	1
Remplac. agent en maladie		6	6		6	6
Total général	8	26	34	7,71	26	33,71

Répartition Femmes / Hommes



■ Femmes ■ Hommes

Répartition des effectifs permanents par âge moyen

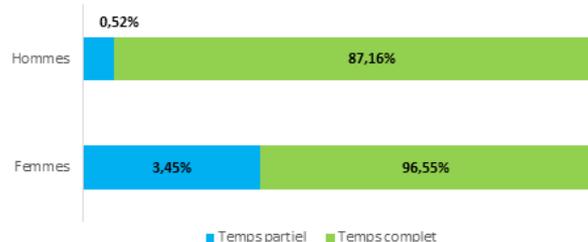
	2021	2022
Moyenne d'âge femmes	41,54	42,59
Moyenne d'âge Hommes	45,58	46,19
Moyenne d'âge globale	45,10	45,72

La moyenne d'âge globale au SMAV reste stable mais est légèrement supérieure à celle de la Fonction Publique Territoriale qui est de 45,5 ans.

L'âge moyen des femmes est de 42,59 ans, soit - 2,91 ans par rapport à la moyenne nationale. Cela n'est pas le cas pour l'âge moyen des hommes qui est plus élevé de 1,09 ans.

Répartition des effectifs permanents par temps de travail

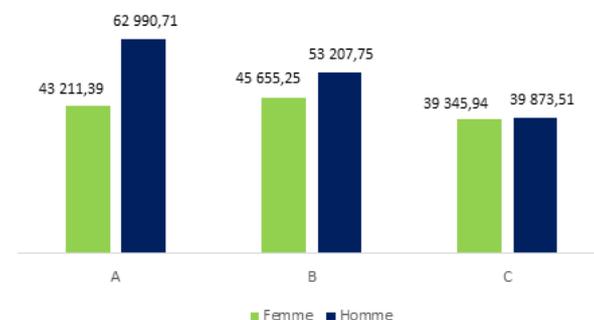
Au 31 Décembre, 2 agents bénéficient d'un temps partiel sur autorisation (1 homme à 90 % et 1 femme à 80 %). Il n'y a pas de temps non complet au SMAV.



Répartition des effectifs permanents par coût moyen annuel (brut fiscal chargé) et par catégorie en euros

Au sein du SMAV, l'écart entre les femmes et les hommes est marqué pour les catégories A (- 19 779, 32 €) et B (- 7 552, 50 €). Cette différence peut s'expliquer notamment par une différence de responsabilité dans les postes occupés qui sont catégorisés par le RIFSEEP.

En ce qui concerne la catégorie C, le coût est sensiblement le même.



Répartition des effectifs permanents des entrées et sorties

		2018		2019		2020		2021		2022	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
ENTREES	Femme	1	2,04%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	27,27%
	Homme	48	97,96%	2	100,00%	1	100,00%	0	0,00%	8	72,73%
	TOTAL	49		2		1		-		11	
SORTIES	Femme	1	12,50%	2	11,11%	1	7,14%	1	10,00%	0	0,00%
	Homme	7	87,50%	16	88,89%	13	92,86%	9	90,00%	12	100,00%
	TOTAL	8		18		14		10		12	

Pour rappel au 1^{er} Janvier 2018, 31 agents sur 49 ont intégré le SMAV suite à la fin de leur mise à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras.

On peut remarquer que de 2019 à 2021 aucune femme n'est entrée dans les effectifs permanents du SMAV. Cependant 4 d'entre elles sont sorties sur la même période (3 mutations vers collectivités extérieures et 1 décès non imputable au service).

Rapport sur la situation en matière d'égalité Femme-Homme

Voir annexe

Rapport en matière de développement durable

Voir annexe

Conclusion

Les orientations budgétaires 2023 s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Maîtrise des dépenses dans leur globalité.
- Optimisation des recettes, notamment à travers un partenariat de proximité avec les financeurs, et le suivi des encaissements liées aux reprises matières.
- Redéploiement des Lignes Directrices de Gestion
- Sécurisation juridique de de l'ensemble des contrats.
- Ajustement des recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services, tout en privilégiant la mobilité interne.
- Nécessité d'investissements pour :
 - La mise en place des contrôles d'accès aux déchetteries.
 - L'adaptation des conteneurs roulants aux nouvelles consignes de tri.
 - La mise en sécurité des sites.
 - La sécurisation des outils de travail des agents.
- Réflexion sur le devenir de certains sites du SMAV.
- Déchetteries : Réflexion sur les horaires d'ouverture au public, Travail en lien avec d'autres services du SMAV.
- Collecte en Porte à Porte : Planification et anticipation des plannings, Adaptation et Optimisation des nouvelles tournées mises en place en avril 2022.
- Collecte des Professionnels : Optimisation du service et Réflexion sur la nouvelle grille tarifaire.
- Partenariat en toute transparence avec les EPCI adhérents, et par ricochet avec les communes de ces trois Intercommunalités.

